

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 16 au 22 avril 2010 - N° 6310 - 59^{ème} année



INTERVIEW

ANNE BEAUMANOIR

DE LA RÉSISTANCE AU FLN, LE FEU DE LA MÉMOIRE



SOCIÉTÉ

Corse : taux d'emploi de femmes le plus faible de France, selon l'INSEE



FOCUS

L'école «Art et Sport» de Folelli remporte 9 prix au Concours Régional de Danse



CULTURA

Escale Porte de Versailles, à Paris, sur le stand corse du Salon du Livre 2010

«Art et Sport» de Folelli

Neuf premiers prix au concours régional de danse

Depuis maintenant neuf ans, la fédération Corse de la danse organise au théâtre de Bastia, au début du mois d'avril, le concours de la danse. Ce concours permet d'établir une première sélection sur le plan régional, les premiers prix ayant la possibilité de se présenter au concours national organisé par la Fédération Nationale de Danse.

Cette année, une fois encore, les élèves de l'école de danse «Art et Sport» ont fait honneur à la ville de Folelli et à leur professeur Ingrid Puccio, en obtenant leur sélection pour représenter la Corse au concours National qui aura lieu à Vannes, en Bretagne, durant le week-end de l'Ascension.

C'est devant un jury international, dont certains noms sont connus du grand public - notamment Bruno Vandelli, Bernard Baumgarten, Julie Pecquet, Emmanuelle Heyer et André Van Dongen - que toutes les élèves et les chorégraphies présentées par l'école «Art et Sport» ont été récompensées.

Pour ne pas manquer cette échéance, leur professeur, Ingrid Puccio, n'a pas regardé les heures de travail, en mettant aussi à l'honneur les plus jeunes de l'association. Pari difficile mais réussi, puisqu'elle a été largement récompensée par les résultats obtenus qui lui ont valu beaucoup d'émotion et quelques larmes.

Après ce résultat, un deuxième pari sera tenté par Ingrid, les élèves et leurs parents : celui d'organiser le déplacement pour Vannes en réduisant les frais au maximum. Plusieurs actions sont prévues par l'association afin de récolter des fonds et c'est par avance qu'Ingrid remercie chaleureusement toutes les personnes, commerces et mairies qui oeuvreront dans le but de mener à bien ce pari. A cette occasion, une soirée «Danse spectacle» est prévue le samedi 8 mai à partir de 18 heures à la salle des fêtes de Sainte Lucie de Moriani.

Et puis le public aura le bonheur de découvrir tous ces ballets et bien d'autres, au spectacle de fin d'année de l'école qui aura lieu le mercredi 9 juin au théâtre de Bastia. La vente des billets se sera ouverte à l'école de danse «Espace Casinca» à partir du vendredi 30 avril à partir de 18 heures



Premier prix à l'unanimité pour le groupe Shaoline



Sandrine Piezzoli, un premier prix accompagné des félicitations du jury



Trois premiers prix pour trois chorégraphies de groupe

Le palmarès au concours régional

Premier prix avec les félicitations du jury :

Sandrine Piezzoli dans « Lamentations » sur une musique de Mathieu Maestrini.

Premier prix à l'unanimité :

Olivia Pruneta dans «Etat second»

«Shaoline» groupe catégorie de 15 à 17 ans

«De l'obscurité à la lumière» groupe catégorie 16 à 25 ans

Premier prix :

Emilie Mangiantini en préparatoire «Hip Hop» imposé

André Dolovici en préparatoire «jazz / modern jazz» imposé

«Volte face» Duo en préparatoire avec Andréa Dolovici et Sabrina Paoli

«Enigmatique» groupe catégorie 16 à 25 ans

«Création moléculaire» groupe catégorie 16 à 25 ans

Médailles d'argent :

Victoria Braconi, Francesca Luigi et Orlane Lebourgeois en «jazz catégorie 2» imposé

Cécilia Napoli en «jazz catégorie 3» libre

Madeleine Cimignani dans «hommage à Boris Vian» en «contemporain catégorie 3»

«2^{ème} démarque» et «identification» en «jazz groupe catégorie 2».



Andrea Dolovichi et Sabrina Paoli, premier prix en modern' jazz en duo mais aussi premier et deuxième prix solo

A U S O M M A I R E

Entre nous

Par Pierre Bartoli

4 **D'un mercredi à l'autre : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire**



6 **INTERVIEW**
Anne Beaumanoir revient sur une partie de son parcours, relaté dans «Le feu de la mémoire. La Résistance, le communisme et l'Algérie 1940 -1965»

8 **Focus : le dernier rapport de l'Insee consacré à l'emploi des femmes en Corse**

10 **CULTURA**
Au Salon du livre 2010, porte de Versailles, à Paris, les éditeurs corses, réunis sur le stand Corsica, ont donné à lire l'île et ses auteurs



11 **Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages**

12 **ANNONCES LÉGALES**

DIRECTION – ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associati di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 06 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)
Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.



● **Les visiteurs nocturnes qui se sont invités au couvent Saint Damien de Sartène**, témoignent d'une évidente et inquiétante perte de repères. L'action des trois religieux de l'Ordre de Saint François est reconnue par toute la population du Rizzanese, de l'Alta Rocca, du Valinco et du Taravo. Ce sont des hommes de bien, de culture et de foi, au service de tous et des plus défavorisés en particulier. En s'attaquant à ces hommes, en souillant le territoire sacré de leur vie de prières, de réflexion et de travail, les malfrats ont soulevé l'indignation de tous. C'est toute la Corse dans ses diverses composantes qui se sent ainsi agressée et se mobilise pour leur dire combien leur engagement permanent mérite la reconnaissance de tous. Espérons que les services compétents trouveront les coupables !

● **Le Sporting Club de Bastia se sauvera-t-il d'une relégation annoncée ?** En remportant ses trois dernières rencontres, le S.C.B. s'est lancé dans cette course au maintien en Ligue 2 qui semble galvaniser toutes les énergies, notamment celle des supporters, lesquels se trouvent revigorés et le manifestent avec beaucoup de ferveur avant et après chaque rencontre, dans les rues de la ville. Il y a comme un parfum de nostalgie des rêves d'antan ! Pour autant, le S.C.B n'est pas sorti de l'auberge. Des points restent à glaner et il convient de tout entreprendre pour assurer à ce club les assises indispensables, afin d'appréhender autrement l'avenir !

● **La «saison» s'annonce prometteuse pour la Corse.** Ce début de printemps laisse entrevoir l'arrivée d'une grande vague de vacanciers pour l'été. Il est à espérer que tous les acteurs touchés par le tourisme sauront conjuguer les atouts et éviter les hiatus, en particulier dans le domaine des transports aériens et maritimes. Il faut que la Corse bénéficie à fond de cette reconnaissance accrue comme destination privilégiée, de cet intérêt de plus en plus grand manifesté pour elle par les vacanciers de l'hexagone et du monde entier. Il est à souhaiter que les conditions d'accueil se mettent au diapason des attentes pour que la Corse donne envie à ces visiteurs de pérenniser leur choix. Il convient, certes, de maîtriser ces flux humains pour éviter de tomber dans l'excès, mais c'est à nous de faire en sorte que toute la Corse en sorte largement bénéficiaire !

NOS DEUILS

Pauline Nesa nous a quittés

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Pauline Nesa, la compagne de notre collaborateur et ami Romani Berraho. La Direction et toute l'équipe d'AZ Diffusion partagent la douleur de celui-ci, de ses enfants et de sa famille, auxquels il adresse affectueusement leurs sincères condoléances. L'Informateur Corse Nouvelle partage également cette douleur et s'associe à AZ Diffusion pour présenter à Monsieur Berraho et aux siens, atteints par ce deuil, ses sincères condoléances.

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 7 AVRIL

Centrale de Lucciana : un rapport décrié

La commission d'enquête rend son rapport favorable à l'utilisation de moteurs à combustion diesel de nouvelle génération et à un fonctionnement mixte (4 moteurs alimentés au fuel lourd et 3 au fuel léger) en attendant l'arrivée du gaz naturel en **Corse**. Le collectif des résidents contre le maintien de l'option fioul en **Marana** et pour le raccordement de la **Corse** au **Galsi**, crie au scandale, jugeant le rapport désastreux.

Première réunion du Conseil Exécutif

Après une séance de travail collectif, chaque conseiller est entendu par le Président **Paul Giacobbi** pour exprimer ses desiderata pour telle ou telle autre délégation susceptible de lui échoir.

Incendie criminel à Porto Vecchio

La discothèque **Club 80** est ravagée par un incendie criminel. Un suspect gravement brûlé est arrêté sur les lieux, ayant été victime d'un retour de flammes.

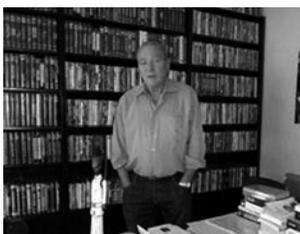
Séance animée à la CAB

Lors d'une session de la **CAB**, **Jean Baggioni**, maire de **Ville di Pietrabugno** annonce qu'il saisira les **services de l'Etat** sur «l'opportunité de certaines politiques et la légalité de certains actes. Il dénonce notamment des problèmes «d'équité de gestion à l'égard des communes» et une «intercommunalité qui pèse plus qu'elle ne rapporte».

JEUDI 8 AVRIL

Yves Boisset à Ajaccio

Dans le cadre des rencontres cinéma-histoire organisées par l'**ANACR 2A**, le réalisateur présente, à l'**espace Diamant**, son dernier film : «12 balles dans la peau de Pierre Laval».



Gaz à effet de serre

L'**ADEME** et l'**OEC** présentent, à l'**Hôtel Castel Vecchio**, à **Ajaccio**, une étude qui vise tout particulièrement les secteurs des transports et du bâtiment qui totalisent à eux deux, en **Corse**, 80% des gaz à effet de serre. A noter : pour l'île, le ratio des émissions totales (8,5 t par habitant) est supérieur à la moyenne nationale (6,65).

Rassemblement pour Orsoni

250 personnes se réunissent devant la **préfecture de région d'Ajaccio** pour réclamer la libération d'**Alain Orsoni**.

Affaire Castola : témoignage sous X

Maître Romani, avocat de **José Scanu** mis en examen dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de **Thierry Castola**, révèle un mystérieux-procès verbal dressé dans les locaux de la **police judiciaire de Nanterre**, le 14 avril 2009, et qui n'aurait pas été versé au dossier. Ce faisant, il dénonce un «scandale judiciaire révélateur des méthodes de la JIRS».

Plan de soutien à l'agriculture

Nicolas Forissier, médiateur national chargé de la mise en œuvre du plan de soutien à l'agriculture débarque dans l'île pour y faire un point d'étape. Il précise que 3 M€ pourraient être alloués aux agriculteurs insulaires sous forme de prêts bonifiés et d'allègement de charges sociales.

Mort en Afghanistan

Un légionnaire de 23 ans, appartenant au **2^{ème} REP**, est tué en mission. Une perte qui porte à 41 le nombre de militaires français tués dans ce pays depuis 200.

Fermeture des crèches

Les professionnels de la petite enfance se mobilisent partout dans l'île, récusant le projet de décret de **Nadine Morano** qui prévoit d'accroître les capacités d'accueil des crèches tout en réduisant le nombre de personnels diplômés au profit d'employés moins qualifiés.

Explosion criminelle à Bastia

Trois bateaux sont détruits sur le vieux port.



3^{ème} coupe de philo

A **Corte**, les lycéens de **Corse** s'affrontent par le verbe et la pensée. La **Haute-Corse** remportera les **prix du public** et du jury, **Alexandre Armani**, du **Lycée Fesch d'Ajaccio**, étant plébiscité comme meilleur orateur.



LES ÉLUS DE L'ENSEIGNE COLÈRE

VENDREDI 9 AVRIL

Braquage au couvent de Sartène

Les 3 moines (1septuagénaire et 2 octogénaires) du **Couvent Saint-Côme et Damien** sont victimes d'un vol à main armée. Ils doivent remettre aux trois hommes encagoulés qui se sont introduits dans l'enceinte religieuse une partie de la quête réalisée lors de la semaine sainte, soit 2000 euros.

Une motion sur le foncier

Corsica Libera dépose sa motion sur le bureau de l'**Assemblée de Corse** avec demande d'examen prioritaire et réclame l'organisation d'assises du foncier et du logement au plus tôt.

SAMEDI 10 AVRIL

Grève au supermarché

A l'appel du **STC** et de la **CGT**, bientôt rejoints par la **CFDT**, les employés des hypermarchés et supermarchés du groupe **CODIM-Casino** entament une grève qui durera 5 jours, réclamant 4% d'augmentation de salaire alors que la direction n'en propose que 1,5%.

Tchernobyl toujours là

Dans les colonnes de **Corse-Matin**, **Jean-Charles Chatard** et le **Dr Denis Faconnier**, ex-membres de la commission «*Tchernobyl*», montent au créneau pour interpeller les élus sur la relance de la fameuse commission et la réalisation avant la fin de l'année d'une enquête épidémiologique sur les pathologies et cancers de la thyroïde.

Soutien au jeune motard

Plus de 400 personnes se rassemblent devant l'**Hôtel de Ville** de **Porto-Vecchio** pour défendre la présomption d'innocence à l'égard du jeune lycéen de 17 ans ayant renversé un gendarme, quelques jours auparavant, dans la **Cité du Sel**.

Nouvel incendie sur le port de Bastia

Quatre véhicules stationnées sur le parking de la capitainerie sont détruits. Un suspect d'une vingtaine d'années habitant **Bastia** sera interpellé sur les lieux.

DIMANCHE 11 AVRIL

Foire de Cauro

Devenue «*Journées euroméditerranéennes vin et fromage*», la foire de **Cauro** se clôt en beauté.

LUNDI 12 MARS

Libération d'Alain Orsoni

Après avoir annoncé qu'il cessait sa grève de la faim, le vendredi précédent, **Alain Orsoni** recouvre la liberté et annonce qu'il compte s'investir sur le plan humanitaire pour les autres détenus.

Inquiétude au collège

On apprend par **Corse-Matin** que la communauté éducative est en alerte, après avoir appris dans la semaine qu'une élève de 15 ans du **collège Giraud**, à **Bastia**, avait sniffé du détachant.

Pointeuse au CG 2A ?

Malgré le mécontentement des personnels qui se sont manifestés au cours de la session, le projet de mise en place d'une pointeuse au **Conseil Général de Corse du Sud** est voté par les Conseillers du département à une large majorité. Celle-ci devrait être installée en 2011.

Vandalisme à Bastia

Deux camions-bennes stationnés au centre technique municipal sont endommagés. Le service de collecte des déchets ménagers s'en trouvera perturbé pendant plusieurs jours.

MARDI 13 AVRIL

Interpellations

Tandis qu'**Alain Orsoni** fait son retour dans l'île, une quinzaine de personne est arrêtée entre **Corse** et continent sur commission rogatoire de la **Jirs de Marseille**, dans le cadre des assassinats de **Sabri Brahimi**, abattu le 29 janvier 2009 à **Ajaccio** et de **Jean-Claude Colonna**, abattu le 16 juin 2008 à **Pietrosella**.

Sartène : lycée agricole

Les étudiants du **BTS Gestion forestière** du **lycée agricole**, ayant obtenu en partie satisfaction, reprennent le chemin des classes après une semaine de blocage et de revendications autour d'une meilleure gestion administrative de leur formation. Ayant bénéficié de nombreux soutiens, ils auront obtenu gain de cause pour une réorganisation des examens en contrôle continu, mais pas pour la demande d'examen final en **Corse**.

A la mairie de Calvi

Au cours d'une séance extraordinaire du Conseil Municipal, **Ange Santini** retrouve officiellement le fauteuil de premier magistrat.

Anne Beaumanoir

Une Juste parmi les Nations

Si elle déclina l'offre qui lui fut faite à «*Filles de France*», le journal de Danielle Casanova, c'est parce qu'elle vit dans cette proposition une forme d'instrumentalisation au profit d'un féminisme qui ne lui convenait pas. Une «*anecdote*», si l'on veut, dans le parcours hors normes d'Anne Beaumanoir qui, pétrie d'idéaux d'égalité, de justice et de liberté, s'est engagée à 17 ans contre ceux qui opprimaient son pays, puis aux côtés de ceux que son pays opprimait. L'histoire que cette neurologue pétillante et généreuse de 87 ans retrace dans «*Le feu de la Mémoire. La Résistance, le communisme et l'Algérie 1940-1965*», paru aux éditions Bouchene en 2009, est la sienne : celle de 25 ans de militantisme antinazi, anticolonialiste et internationaliste. L'expérience quotidienne de la clandestinité en est bien plus que la toile de fond. Entretien avec une «*porteuse de valises*» et de mémoire, bretonne, amoureuse de la Corse et citoyenne d'honneur de Bastia.



► **Anne, pourquoi avoir choisi d'écrire et de sortir ce livre couvrant la période 1940-1965, maintenant ? Vous auriez pu le faire plus tôt...**

J'ai écrit cela il y a à peu près 10 ans, pour mes petits-enfants et pour moi-même. Il y a deux ans, un ami est venu m'interviewer pour un de ces livres qui sont parus sur les «*porteurs de valise*». Comme il me téléphonait souvent pour avoir des informations, j'ai fini par lui donner ces écrits. Il a tellement insisté en me parlant de ce petit éditeur algérien, Bouchene, qui avait été menacé par des islamistes, qu'il a fini par me convaincre de reprendre ces écrits pour en faire un livre.

► **Comment a agi en vous ce «*feu de la mémoire* » qui a donné le titre de votre bouquin ?**

Ce titre n'est pas de moi (j'avais choisi celui de «*Mémoires anecdotiques*»). L'idée est de mon préfacer et je l'ai trouvée très bonne parce que, ne parlant pas du reste de ma vie qui est très banal, ce livre renvoie aux événements que j'ai vécus, que je raconte et

qui m'ont faite telle que je suis encore aujourd'hui. C'est ma mémoire qui me porte, en quelque sorte. Je suis restée la même à cause de ces 25 années-là, vécues entre 1940 et 1965.

► **Justement, quelle femme ces événements ont-ils façonné ?**

Je suis cette femme d'engagement qui s'est toujours tenue droite et n'a jamais renié son passé.

► **Sur quelle base avez-vous travaillé, il y a dix ans, puisque d'après ce que raconte votre livre, la seule période où vous ayez tenu à jour un journal est celui de votre emprisonnement, qui a duré quelques mois ?**

Je m'en suis tenue à mes souvenirs. D'ailleurs, ceux qui liront ce livre se rendront compte qu'il contient très peu de dates précises, plutôt des éléments de contextualisation, des repères.

► **Il y a quand même beaucoup de détails de situations. Au-delà de votre parcours**

de vie, ce livre a une dimension historique indéniable. Les gens de ma génération peuvent y apprendre un tas de choses...

C'est vrai. Les situations que j'évoque sont celles qui, évidemment, sont restées dans ma mémoire compte tenu de leur caractère particulier. J'ai traversé un moment historique où, notamment, l'engagement d'une femme était exceptionnel. Mais ce dont je parle, c'est avant tout de mon ressenti, de la clandestinité que j'ai vécue comme une prison.

► **La force du livre est de savoir rendre compte, sans fioritures, du quotidien de clandestin fait de petites actions, de rencontres furtives, d'«*amours de restrictions*» comme vous dites vous-même, d'«*expériences prosaïques*... On n'a pas le temps de s'apitoyer, de s'apesantir. C'était le but recherché ?**

Tout à fait. Je ne voulais surtout pas faire lourd. Il s'agissait de mettre en valeur l'engagement en soi qui est pour moi quelque chose de vital. Et cette vitalité est constituti-

ve de ma mémoire puisque je ne me souviens sans doute pas des choses les plus lourdes.

► **Votre quotidien de clandestine vous a conduit à faire un drôle de tour de France, à la fois physique et intellectuel. Parmi les personnes que vous avez croisées, Laurent Salini. Est-ce votre vraie première rencontre avec la Corse ?**

En quelque sorte, la rencontre physique avec l'île s'étant faite un peu plus tard, à la trentaine, en bateau. Mais comme je le dis dans mon livre, **Laurent Salini**, avec l'éloquence dont j'ai pu constater ensuite qu'elle caractérisait les Corses, savait très bien parler de son «pays». Il le faisait lorsque nous nous baladions ensemble dans les rues de **Marseille**. C'était un très bon copain avec qui j'ai partagé quelques loisirs. Comme, depuis un certain temps déjà, je viens régulièrement en **Corse**, je me suis dit qu'il fallait peut-être que je cherche à savoir s'il était encore en vie.

► **Pour en revenir au cœur de votre bouquin tout en restant en Corse, vous dites de la clandestinité que l'on y devient sa propre ombre, qu'elle une «marche insidieuse vers la nudité de soi» et que son expérience ne peut qu'avoir un impact indélébile sur la personnalité. Mais il y a aussi le fait collectif. Quel regard portez-vous sur la clandestinité d'une partie du mouvement nationaliste corse ?**

Ne votant pas en **Corse** et n'étant pas Corse - bien qu'adorant l'île -, je ne peux pas me prévaloir d'une opinion arrêtée. Mais au fond, je crois que cette clandestinité n'apparaît pas comme l'engagement le plus rentable pour l'avenir de la **Corse**.

► **Donc vous voyez d'un bon œil la percée des nationalistes modérés.**

Je crois que si j'étais **Corse**, les nationalistes modérés seraient les miens.

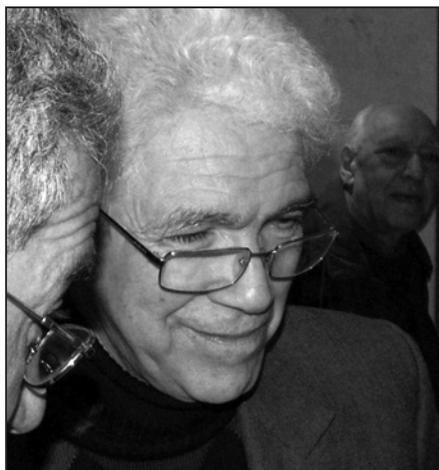
► **Dans votre livre, il y a une large place pour l'autocritique et la critique. Le parti communiste n'est pas épargné. Ce qui se met en place au lendemain de la libération de l'Algérie non plus. Comment la militante que vous êtes a pu transmuier chaque fois sa déception en nouvel élan ?**

Il ne faut jamais baisser les bras. Après le communisme, je me suis engagée auprès des **Algériens**. Aujourd'hui, je ne vous dirais peut-être pas que c'est ce que j'ai fait

de mieux. Mais je ne regrette pas. Ca n'a pas conduit l'**Algérie** là où je pensais qu'elle irait. C'est évident. Mais, si depuis toute jeune, je n'avais pas été engagée auprès de ceux qui souffrent, qui revendiquent quelque chose qui me semble juste - la liberté et le droit d'être eux-mêmes -, je n'aurais pas été cohérente avec moi-même, car j'ai ça en moi.

► **En parlant du communisme avec lequel vous avez pris vos distances il y a longtemps, l'arrivée de Dominique Bucchini à la présidence de l'Assemblée de Corse a-t-elle été une bonne nouvelle pour vous ?**

Plus exactement, c'est avec le **Parti Communiste** que j'ai pris mes distances. J'ai compris que si l'idéologie était philosophiquement juste, son application s'avérait trop difficile. Ca reste pour moi une espèce d'utopie. Ceci dit, j'ai été très contente d'apprendre l'élection de **Dominique Bucchini** à la tête de l'**Assemblée**. Je pense que c'est une très bonne chose pour la **Corse**, eu égard à la réputation d'honnêteté de cet élu que je n'ai pas l'honneur de connaître. Cela peu contribuer à débarrasser la **Corse** de ses



Mohammed Harbi, ami d'Anne, a préfacé son livre

UN TÉMOIGNAGE CRITIQUE



En se racontant dans «*Le feu de la mémoire*», «*Annette*», comme l'appellent ses proches, s'interroge sur les ressorts de l'engagement et sur son intimité. Sous cet angle critique, elle n'épargne ni sa propre suggestion au **Parti Communiste** de l'après-guerre ni son adhésion à la lutte d'émancipation algérienne. Ce faisant, elle s'inquiète de l'usage que certains font des grands mythes éman-

cipateurs et met en garde contre le manque de vigilance vis-à-vis des idéologies prometteuses du bonheur pour tous, sous réserve d'une obéissance aveugle à l'élu. Son récit se veut un plaidoyer pour le militantisme adressé à la jeunesse.

démons, dont le clanisme, à condition que ne naisse pas un clanisme de parti.

► **Mohammed Harbi a préfacé votre livre... Comment cela s'est-il fait ?**

C'est mon éditeur qui a pensé à lui. Je connais évidemment **Harbi** depuis la guerre d'**Algérie**. Comme j'appartenais à la gauche du **FLN**, mes amis étaient des gens comme lui, avec qui je partageais la même vision politique pour l'avenir de l'**Algérie**. Donc je suis restée en contact avec lui et il fait partie de ceux qui m'ont encouragée à reprendre mes écrits pour en faire un livre.

► **Pour quoi militez-vous aujourd'hui ?**

A mon âge, je ne milite plus vraiment ! Mais, par exemple, je suis très engagée affectivement - ce qui se traduit par des petite actions - auprès des sans papiers ou encore de jeunes scientifiques qui ont du mal à s'intégrer.

LA VIE D'UNE FEMME ENGAGÉE

Née il y a 87 ans dans un petit village de la côte bretonne, **Anne Beaumanoir** s'est engagée à 17 ans dans la Résistance contre l'occupant nazi. Membre du **Parti Communiste**, elle en démissionne en 1955 avant d'être «*porteuse de valises*» pour le **FLN**. Arrêtée en octobre 1959, elle sera condamnée à 10 ans de prison. Enceinte au moment de son incarcération, elle bénéficiera, grâce à des complicités dans son milieu professionnel, d'une mise en liberté surveillée pour son accouchement. Elle en profitera pour gagner clandestinement la **Tunisie** où elle sera médecin de l'**ALN**. A l'indépendance de l'**Algérie**, elle sera membre du cabinet du ministre de la **Santé et des Affaires sociales**. En tant que membre du premier gouvernement de la **République Algérienne** présidé par **Ben Bella**, elle sera contrainte en 1965 de quitter à nouveau clandestinement l'**Algérie** pour la **Suisse** où elle reprendra ses activités de neurophysiologiste clinicienne (à ce titre, elle aura notamment travaillé - ce qui n'est certainement pas un hasard - sur les processus de mémorisation et les réflexes conditionnés). La seule fierté de cette femme à la trajectoire de vie exceptionnelle, est d'être, «*comme ses parents, une juste parmi les nations*».

L'emploi des femmes

L'Insee vient de rendre public un rapport consacré à l'emploi des femmes en Corse. Sans surprise, celui-ci met en exergue qu'avec le taux d'emploi le plus faible de France, les femmes insulaires ont plus de difficultés qu'ailleurs à trouver un travail : l'emploi y est plus rare, moins valorisant ; les femmes au chômage sont plus nombreuses que les hommes et les différences de salaire persistent. Etat des lieux des inégalités...

En 2006 en **Corse**, 47 500 femmes occupent un emploi. Elles représentent 43 % de l'emploi qui est ainsi le moins féminisé de **France**. Très souvent inactives, elles sont en effet peu présentes sur le marché du travail. En **Corse**, seulement 50 % des femmes de 15 à 64 ans travaillent, ce qui correspond au taux d'emploi le plus faible de toutes les régions françaises.

Les enfants impactent davantage l'activité de leur mère

La présence d'enfants au sein du noyau familial conditionne la participation des femmes au marché du travail. Contrairement à la moyenne nationale, entre 35 et 55 ans, les femmes en **Corse** travaillent moins fréquemment dès le deuxième enfant. Ce comportement de retrait est beaucoup plus marqué encore à partir du troisième enfant, leur taux d'emploi reculant de 17 points contre 13 points au niveau national. Pour les femmes de **Corse**, il semble plus difficile qu'ailleurs de rendre compatibles vie familia-



le et vie professionnelle. L'impact de ce phénomène sur l'emploi est toutefois atténué par la fécondité particulièrement faible des femmes insulaires.

Pourtant, l'emploi en **Corse** se féminise nettement. L'évolution des modes de vie, les transformations du rôle et du statut de la femme et la tertiarisation de l'économie participent à cette féminisation. Les femmes comptent désormais pour 43 % de l'emploi insulaire alors qu'elles en représentaient à peine plus d'un quart 25 ans auparavant. Cependant, même si les femmes sont davantage présentes dans l'économie, la féminisation de l'emploi n'est pas homogène : leur poids dans l'emploi s'est renforcé dans les domaines où elles étaient déjà majoritaires

(dans la catégorie des employés notamment...). A l'inverse, la féminisation des emplois de cadres et de professions intermédiaires a été beaucoup plus restreinte.

Et cela à cause de ce que l'**Insee** nomme «un marché du travail à deux vitesses».

Car dans l'île, hommes et femmes opèrent ainsi sur deux marchés du travail distincts qui offrent des perspectives très inégales. L'emploi des femmes est globalement peu qualifié, moins rémunéré et concentré dans des secteurs à plus faible valeur ajoutée. Leur parcours professionnel est ainsi moins valorisant.

Et, cette inégalité face à l'emploi ne peut pas s'expliquer par le niveau de diplôme. On le sait : en **Corse** comme ailleurs, les

LES FEMMES DAVANTAGE CONCERNÉES PAR LES BAS SALAIRES

Pour les hommes comme pour les femmes, les salaires les plus fréquents se situent entre 7 et 8 euros nets de l'heure, soit proches du **SMIC**. Toutefois, la part des femmes concernées par ces bas salaires est nettement supérieure à celle des hommes (27,5 % contre 21 %). A l'inverse, la proportion d'hommes touchant plus de 9 euros de l'heure est systématiquement supérieure à la proportion de femmes. En 2007 en **Corse**, 49 % des hommes contre seulement 37% des femmes gagnent au moins 10 euros de l'heure.

en Corse



femmes réussissent globalement mieux leur scolarité que les hommes. Dans l'île la part de femmes ayant au moins le baccalauréat est très largement supérieure à celle des hommes : 46 % des femmes de 15 à 64 ans contre 37 % des hommes. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est également favorable aux femmes. Un diplôme qui favorise l'insertion dans la vie professionnelle mais il ne garantit pas autant la «qualité» de l'emploi pour une femme que pour un homme. En effet, bien que plus diplômées, les femmes occupent des postes moins valorisants que les hommes. Elles sont ainsi souvent surqualifiées dans leur emploi. De plus, l'accès aux emplois les plus qualifiés est inégalitaire. Les femmes sont cadres parce que leur diplôme le leur permet, mais beaucoup moins grâce à leur parcours professionnel. En effet, les femmes cadres sont généralement plus diplômées que leurs homologues masculins.

Les inégalités de salaire entre les hommes et les femmes persistent

En **Corse**, en 2007, les femmes salariées du secteur privé ou semi-public gagnent en moyenne 9,90 euros nets de l'heure, soit 15% de moins que les hommes. Cet écart est dû, en partie, au fait que les femmes n'occupent pas les mêmes emplois que les hommes. Elles sont notamment moins souvent cadres, alors qu'elles sont surreprésentées parmi les employés. Elles travaillent également davantage dans des secteurs peu rémunérateurs. Les inégalités

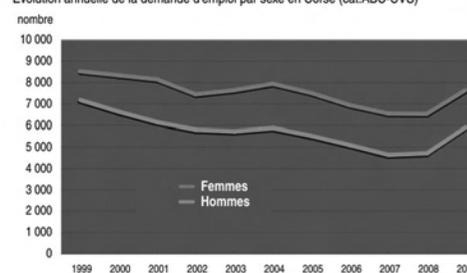
Les femmes nettement majoritaires parmi les chômeurs diplômés
La demande d'emploi féminine selon le niveau de formation (cat. ABC - brutes) en Corse fin 2009

	Part en %	Structure en %
niveau I et II	63,6	10,3
niveau III	63,5	10,6
niveau IV	63,1	27,0
niveau V	50,5	32,0
niveau V bis	52,3	10,4
niveau VI	47,6	9,7
Ensemble	56,2	100,0

Lecture : 63,6% des demandeurs d'emploi de niveau I et II sont des femmes
10,3 % des demandeurs d'emploi féminins ont un niveau de formation I et II

Les femmes au chômage toujours plus nombreuses que les hommes

Evolution annuelle de la demande d'emploi par sexe en Corse (cat. ABC-CVS)



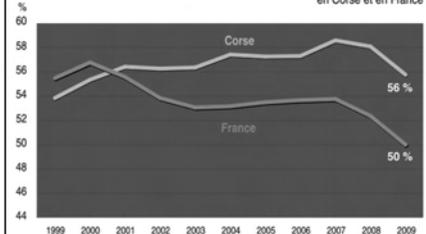
Source : DRTEFP - Pôle emploi.

de salaire entre les sexes augmentent avec la qualification et l'âge des salariés. Même à conditions d'emploi identiques, les femmes ont des salaires horaires inférieurs en moyenne à ceux des hommes. Entre 2002 et 2007, les inégalités salariales ont globalement peu évolué. Si elles sont en recul parmi les employés, elles ont légèrement augmenté chez les cadres. Et la crise que traverse actuellement l'économie mondiale (et donc insulaire) n'arrange pas la situation (et ce même si la demande d'emploi féminine a régressé de 10 % en dix ans en Corse). En effet, les femmes insulaires représentent 56 % de la demande d'emploi en décembre 2009, soit la plus forte proportion des régions métropolitaines.

Source : www.insee.fr

L'évolution du chômage féminin moins favorable en Corse

Evolution de la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi en Corse et en France



Source : DRTEFP - Pôle emploi.

L'EMPLOI SAISONNIER FÉMINISÉ MAIS PEU QUALIFIÉ

Si l'emploi ne laisse qu'une faible place aux femmes, il génère aussi de nombreux contrats saisonniers, dont bénéficie particulièrement le personnel féminin insulaire. En 2007, il occupe ainsi plus de la moitié des emplois saisonniers occupés par des résidents corses, soit 4 130 postes. Ce type d'emploi est donc davantage féminisé que l'emploi annuel où seulement quatre postes sur dix sont féminins.

Néanmoins, comme pour les emplois «traditionnels», l'emploi saisonnier des femmes est moins qualifié que celui des hommes. Elles sont ainsi très présentes dans la catégorie des employés où elles occupent six postes de saisonniers sur dix. Inversement, les emplois d'encadrement, cadres ou professions intermédiaires, sont peu féminisés : 34 %. Les hôtels, cafés et restaurants sont les principaux employeurs de saisonniers locaux. Ces secteurs emploient autant d'hommes que de femmes. En revanche, le commerce recourt principalement au personnel saisonnier féminin : les femmes y occupent les deux tiers des postes de la saison. En effet, pour faire face à l'afflux de clientèle durant la période estivale, les grandes surfaces en particulier font très fréquemment appel aux femmes.

Variété de publications

«Ce sont nos passions qui esquissent nos livres, le repos d'intervalle qui les écrit»
Marcel Proust.

Sans doute vivons-nous de nombreuses passions en Corse car les écrivains sont nombreux et les maisons d'édition bien achalandées. Le stand des Editeurs Corses, ouvert, agréable, bien situé, fut un lieu de rencontres, d'échanges, de découvertes.

L'association des Editeurs de Corse a vu le jour il y a environ quinze ans. Forte au départ de quelques membres, elle a avec le temps accueilli de nouveaux éditeurs qui sont à présents au nombre de dix. C'est cette association qui, dès sa fondation, a assuré une présence au salon du livre, d'abord à la périphérie, sur un espace très réduit. Avec le temps, la reconnaissance de son travail aussi bien par la CTC que par la DRAC qui, avant le transfert de compétences, soutenait ce type de manifestation, les ambitions ont pris de l'ampleur. Les organisateurs du salon ont fini par lui accorder une place plus centrale, sur un espace plus important et les institutions ont pris la mesure de cette opération en finançant la location et l'aménagement du stand. Mais préparer un salon nécessite un investissement en temps très important et il était indispensable, si l'association voulait poursuivre efficacement le développement de cette

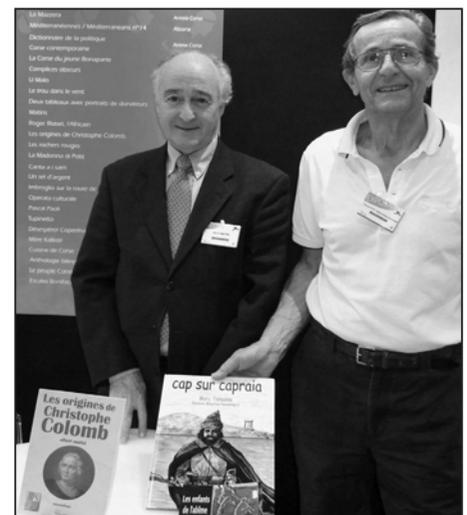


opération, d'en transmettre la maîtrise à la CTC. Ce qui s'est réalisé voici quatre ans, avec la volonté d'améliorer, année après année, le sens de cette manifestation. Dès les premières années de présence au salon, poussée par le projet de faire vivre l'édition

LES EDITEURS DE CORSE

(ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION ET MEMBRES ASSOCIÉS)

Editions : Acquansù, Ajaccio – Alain Piazzola, Ajaccio. Albiana, Ajaccio- Editions Ancre Latine, Coti Chiavari, membres associés -Editions Anima Corsa, Bastia – Editions Clémentine, Porto-Vecchio – Editions DCL, Ajaccio – Editions Eoliennes, Bastia –, membres associés -Editions A Fior di Carta, Barrettali Cap Corse – Editions génération durable production, membres associés -Biguglia- Kyrnos publications, Avapessa, membres associés. Editions Stamperia Sammarcelli, Biguglia – Editions Teramo, 20250 Casanova- Editions Ubiquità- revue Fora, Bastia- Editions Materia Scritta, Calvi – Editions Dumane, Ajaccio.



Albert Mattei et Marc Tomasini, auteurs du Cap Corse

sur le stand Corsica



L'importance du Salon, la beauté du livre

Au stand **Corsica**, les visiteurs de la **Corse** viennent retrouver ce qu'ils ont connu de l'île, l'idée qu'ils en ont, des souvenirs. Beaucoup hésitent entre un roman, un livre historique, de la poésie, un polar corse : ah, ah, ce doit être terrible un polar corse ! Les livres de cuisine, avec leurs photos appétissantes, feront le lien gustatif jusqu'aux prochaines vacances. Les livres politiques ont toujours autant de succès : *«Mais qu'est-ce qu'ils veulent ces Corses et comment ça va là-bas, et pourquoi ceci, et comment cela ?»* Les réponses sont quelquefois dans les livres. On voudrait que l'image de la **Corse** à travers le livre, fasse rêver. La **Corse**, cette île de phantasmes. La **Corse**, la plus lointaine des îles proches. Et puis, il y a la diaspora corse dont le fichier s'étoffe au fil des années. Environ cinq cents personnes sont informées personnellement et ont plaisir de savoir qu'elles pourront être accueillies sur le stand. Quinze éditeurs, 28 écrivains... le choix est grand. Pourtant, de l'avis de beaucoup de visiteurs, le salon n'était pas aussi positif que le précédent. Même **Catherine Clément**, écrivaine et philosophe, l'a trouvé *«un peu triste»*. Cela accompagne une vie économique chargée de soucis. A partir de 10 euros la dépense peut être utilisée pour le fonctionnement alimentaire. Eh oui, certains en sont là. La vie physique oblige. L'intellect attendra. On peut aussi se demander où sont les médias



Norbert Paganelli, auteur de *«Canta i sarri»* (*Les chants des crêtes*) chez **A Fior di Carta**

corse, qui normalement devraient parler du **salon du livre corse à Paris** ? Inconnus, inexistantes. Il peut y avoir sur les étagères le meilleur et le pire, le livre le plus merdique et le chef-d'œuvre du siècle. Qui le sait ? Qui en a parlé ? Qui prend le temps de lire, parmi les gens de radio, de presse écrite, payés pour cette action ? Qui a le cerveau suffisamment affûté pour critiquer un roman ou autre chose ? On sait bien qu'ici les critiques font peur, que l'on risque de se fâcher avec la famille de l'écrivain et qu'il faut être couillu pour oser. Pourtant, cela fait partie intégrante de la profession journalistique et irait de pair avec les efforts entrepris par la **CTC** et l'association des éditeurs. Je ne parlerai pas des stations de télévision, et de ceux qui les ont en charge, car je me demande si ce n'est pas purement virtuel. La question reste posée, en attendant que l'efficacité des médias —encore en gestation— se mette en route pour faire connaître et aider les créateurs de tous poils de cette terre entourée d'eau. **Robinson** je te vois. Pas assez de livres vendus : disparition des éditeurs. Commandes et achats par l'internet : faillite des libraires. On parle de *«livres en lignes»*. Ils sont pour moi le contraire de la culture et de la civilisation. Ce système va de pair avec la nouvelle société dont le but est de rentabiliser le plus vite possible à moindres frais. Certains vont s'engouffrer dans ce tunnel les yeux fermés. Pour moi le livre, restera toujours un objet à voir, à choisir, à toucher, à lire à table, au lit, à la plage, un compagnon silencieux, un objet sensuel.

corse hors de l'île, l'association n'a pas hésité à louer un vétuste fourgon et à effectuer à deux reprises le voyage **Ajaccio-Paris** aller-retour. Les méthodes de travail se sont modifiées depuis. Elles suivent maintenant le rythme de la *«professionnalisation»* de l'édition.

La **CTC** finance le stand, signale la scénographie du stand, fait en sorte qu'il soit le mieux adapté possible. Ce stand occupe 100 M², la **Corse** n'est pas la parente pauvre du salon. Evidemment toutes les régions sont soucieuses d'assurer leur présence au salon, vitrine incontournable compte tenu du nombre de visiteurs et de l'engouement que suscite cette manifestation. Les scolaires viennent, avec ou sans accompagnateurs, faire connaissance avec les livres, rétablir le lien. La **CTC** était représentée par **Laurence Casanova**, chef du service livre et lecture.



Alain Piazzola, président de l'association des éditions corse

POGGIOLO : Marché aux puces au village

Pour ces activités de printemps, l'association artistique et culturelle de **Sorru in Sù** propose dans le village de **Poggiolo**, le premier marché aux puces de l'année. Rendez-vous le dimanche 25 avril sur le parking de la salle polyvalente à partir de 10 heures 30. Ce marché est ouvert à tous les exposants, artisans, commerçants ainsi qu'aux habitants de la microrégion qui souhaitent se débarrasser des objets qui les encombrant. Tous les objets d'usage courant sont autorisés à l'exception des produits alimentaires et des articles interdits à la vente. Le tarif est fixé à 5 euros pour la location d'un stand sur le parking ou dans la salle polyvalente. Une buvette et un service de restauration rapide sont prévus pour les participants et les visiteurs. Vous pouvez vous inscrire et retenir votre emplacement auprès du secrétariat de l'association au **04 95 24 58 87**.



PRUNELLI DI FIUM'ORBU : Accueil de Loisir sans hébergement



La commune de **Prunelli di Fium'Orbu** propose d'accueillir vos enfants dans le cadre de son accueil de loisirs sans hébergement, du lundi 26 avril à partir de 8 heures 30 jusqu'au vendredi 7 mai à 17 heures 30. Ce service est proposé aux enfants entre 3 ans et demi et 13 ans. Au programme, des jeux et des activités manuelles, une visite du musée de la **Corse** (exposition «*Entomofolies*»), une journée accrobranche, une course d'orientation, ainsi qu'une initiation au cirque. Le centre ouvrira de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures 30. Vous pourrez faire profiter également à vos enfants du service de cantine. Renseignements au secrétariat de la mairie au **04 95 56 51 10**.

ZONZA : Aînés ruraux de l'Alta Rocca

Le club des aînés ruraux tiendra son assemblée générale annuelle le samedi 17 avril à partir de 11 heures, dans la salle du conseil municipal à **Zonza**. À l'ordre du jour : rapport moral et d'activités ; bilan financier, voyage de septembre en Italie; grand rassemblement des **Aînés de Corse**; **Sirène du cœur**; concours de pétanque, formation, ateliers et questions diverses. Un repas suivra à 12 heures 30 au restaurant «**Le Randonneur**» Les parents et les amis sont cordialement invités. L'assemblée générale et le repas sont également ouverts aux non adhérents intéressés par les activités du club.



RÉGION VALINCO : Préparation de la Marie-Do 2010



L'association **La Marie-Do** recherche des pelotes de laine de différentes couleurs pour aider l'**Aclam** à mettre en oeuvre son nouveau challenge mystère qui aura lieu cette année lors de la **Marie-Do** les 1^{er}, 2 et 3 octobre. Les couleurs recherchées sont le jaune, le bleu roi, le blanc, le rouge et le bleu marine. Merci de bien vouloir les mettre de côté et les faire parvenir à l'association. Renseignements : **04 95 10 09 05**.

PERI : Stage d'aquarelle

Artissimi propose un stage d'aquarelle. Il se déroulera un dimanche par mois durant 4 mois. Le premier module est mis en place le dimanche 18 avril de 9 heures à 17 heures. Le prix d'une journée est fixé à 75 euros ou à 260 euros pour les 4 sessions. Vous apprendrez l'aquarelle classique et l'aquarelle à l'anglaise avec un professeur très pédagogue ayant de grandes qualités artistiques. Inscription : **06 12 23 63 40** ou sur <http://artissimi.over-blog.com> (aller sur contact en bas de page)



FURIANI : Inscriptions scolaires

Les inscriptions aux écoles maternelle et primaire, de même qu'à la cantine et à la garderie scolaire seront prises jusqu'au 30 avril. Vous pouvez retirer un dossier à déposer au service des affaires scolaires du centre administratif.

PROPRIANO : Stage d'aquarelle

Cors'aquarelle propose pour le mercredi 28 avril un stage d'aquarelle animé par **Clara Pian**. De 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures, la bibliothèque de **Propriano** accueillera les participants. Le thème proposé est : «**La mer et le port de Propriano**». Le coût du stage est fixé à 60 euros, matériel compris. Inscription et renseignements **06 22 24 56 97**.



PETRETO-BICCHISANO :

Eau potable

Dans le village de **Petretto-Bicchisano**, comme dans les hameaux de **Croce**, **Saint-Georges** et le secteur de **Corné**, on peut noter une augmentation de la pression dans les conduits d'eau potable. Pour les habitations qui ne seraient pas équipées, il est conseillé de se doter rapidement d'un réducteur de pression. L'absence de cet équipement peut endommager les canalisations intérieures ainsi que les appareils ménagers.



PRUNETE : Magasin de l'ADIEM

L'**ADIEM** est présente dans son magasin qui est ouvert à tous de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures du lundi au vendredi à côté de la mairie annexe de **Prunete**. Vous pouvez acheter à tous petits prix des vêtements, chaussures, des jouets et du matériel de puériculture. Renseignements au **04 95 38 79 91**.



CORTE : Foire aux livres

Le 17 avril se déroulera, sur la **place Padoue**, une foire aux livres et un vide-grenier. Les personnes qui souhaitent vendre leurs livres ou leurs objets d'occasion pourront louer un emplacement au prix de 10 euros. Cette somme sera reversée à l'association **Espoir Autisme Corse**. Renseignements : **06 22 64 89 45**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à San Nicolao, du 12/04/2010, enregistré à RDI de Bastia le 12/04/2010, B° n°2010/363, case n°1, il a été constituée une SAS à capital variable, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CORSE BOIS SYNERGIE
Capital : 100 euros
Siège : Rte de Timone, Moriani-Plage, 20230 San Nicolao
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger :
Achat, transformation, conditionnement et vente de bois et produits dérivés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia
Président : Mme Caux Ania, demeurant Rte de Timone, Moriani-Plage, 20230 San Nicolao
Immatriculation : Au RCS de Bastia

49

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 mars 2010 à Linguizzetta, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SOGNU DI MARE-GESTION
Siège : Marine de Bravone, 20230 Linguizzetta
Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : La location, gestion et exploitation d'hôtels, résidences et toutes unités d'hébergement touristique, avec ou sans restauration ; La création, acquisition et exploitation de tous autres fonds de commerce de même nature ;
Les prestations de services liées à l'accueil touristique pouvant être fournies à l'occasion de voyages ou séjours, la délivrance de titres de transport, la réservation de chambres dans des établissements hôteliers ou résidentiels, l'organisation de visites de villes, sites ou monuments, les services de guide, interprète et accompagnateur ;
La participation de la société par tous moyens directs ou indirects dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement de création, d'acquisition, de location de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
Et généralement toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : Deux mille euros (2000 euros), divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité
Gérance : Monsieur Dominique Marchini, demeurant à Araggio, 20137 Porto-Vecchio, est désigné statutairement en qualité de gérant associé pour une durée indéterminée
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

41

I PARADISANI

Société Civile
Au capital de 50.000 euros
Siège : 20170 Levie - I Paradisani
RCS : En cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 février 2010, enregistré à la recette d'Ajaccio, le 07/04/2010, bordereau 2010/244, case n°3, il a été constituée une Société Civile.
Dénomination : I PARADISANI
Forme : Société Civile
Capital : 50.000 euros
Siège : 20170 Levie, I Paradisani
Objet : La gestion d'un patrimoine immobilier situé sur la commune de LEVIE.
Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 50.000 euros.
Monsieur Don Napoléon de Peretti Della Rocca, né le 20 novembre 1943 demeurant 20170 Levie, est désigné en qualité de gérant pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

42

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08/04/2010, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BODY CENTER
Capital : 8000 euros
Siège : Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana
Objet : La musculation, le fitness, le squash, les soins du corps, la remise en forme, le spa ;
- La vente de restauration rapide.
Durée : 99 ans
Président : M. Cyril Pasqualini, demeurant, Lieu-dit Bagnoli, Passage à niveau n°6, 20290 Lucciana
Immatriculation : Au RCS de Bastia

38

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AUDITS CONSEILS ET SOLUTIONS
Siège : Impasse des Coccinelles, Les Hauts de San Ornello, 20290 Borgo
Objet : Conseils en constitution et en gestion de patrimoine, le courtage d'assurances, l'ingénierie financière, la gestion de portefeuilles, assistance et conseils aux entreprises.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 2000 euros
Gérant : Bruno Demeslay
Adresse du gérant : Impasse des Coccinelles, Les Hauts de San Ornello, 20290 Borgo
Cession des parts : Agrément préalable des associés pour la cession à des tiers. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, La gérance.

48

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Dénomination : "S.E Bat'Calenzanaise"
Capital : 2000,00 euros
Siège : 8, Quartier Carrughiolu, 20214 Calenzana
Objet : La rénovation, la construction de tout type de bâtiment à usage privé et professionnel et notamment de maison individuelle. La réalisation de divers ouvrages de maçonnerie en France et dans l'Union Européenne, ainsi que toutes activités de conseils, de prospections et de toutes interventions liées directement ou indirectement à l'activité, de toutes activités et opérations se rattachant à l'objet sus-indiqué
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Apports : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire :
A savoir la somme de 2000,00 euros. Ladite somme a été déposée auprès de l'Agence Crédit Mutuel de Bastia
Gérance : Monsieur Frédéric Schnell, né le 12 mai 1984 à Bastia (2b), célibataire, demeurant, Lieu-dit Teppa, 20214 Calenzana, Haute-Corse
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

58

Société "GENEA LOGIS"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège : Lieu-dit Padighioni, Plaine de Péri 20167 Péri

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 avril 2010, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée :
Dénomination : GENEALOGIS
Capital : 2000 euros divisé en 200 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées
Siège : Lieu-di Padighioni, Plaine de Péri, 20167 Péri
Objet : Constructions immobilières, gros oeuvre, second oeuvre, toutes rénovations, terrassement, aménagement intérieurs et extérieurs.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Gérants : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 avril 2010 à Péri, Monsieur Cossu Jean Julien, demeurant Lieu-dit Padighioni, Plaine de Péri, 20167 Péri, né le 05 mai 1971 à Ajaccio (2A), de nationalité Française, célibataire.
Et Monsieur Neves de Miranda Fernando Manuel, né le 29 mai 1974 à Fao Espoende (Portugal), de nationalité Portugaise, demeurant Lieu-dit Padighioni, Plaine de Péri, 20167 Péri, célibataire.
Ont été désignés co-gérants pour une durée illimitée.
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Les Co-gérants.

59

VIDEO FUTUR AJACCIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège : 69, Cours Napoléon 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 avril 2010, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée :
Dénomination : VIDEO FUTUR AJACCIO
Capital : 5000 euros divisé en 500 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées
Siège : 69, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio
Objet : Location de disques vidéo ou autres supports de films, vente de disques vidéo ou autres supports de films, vente ou location d'autres articles ou matériels liés à la visualisation de film.
- Vente de jeux vidéo, de téléphones
- Vente d'articles divers et accessoires
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Gérant : Monsieur Laurent Mozziconacci, demeurant La Cerisaie, Chemin de Biancarello, 20090 Ajaccio
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Le gérant.

55

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Linguizzetta du 13/04/2010, Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-11 du Code rural (11 à 16 de la loi n° 85-697 du 11 juillet 1985), présentant les caractéristiques suivantes :
- **Dénomination** : BRIGITTE BERTRAND
- **Siège** : LINGUIZZETTA (20230), Lieu dit Stazzala a l'Oliva
- **Durée** : 99 à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia
- **Objet** : L'exercice d'activités viticoles et plus généralement correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.
- **Capital** : 10 000 euros
- **Gérance** : Madame Brigitte, Andrée, Noëlie BERTRAND, demeurant à Le San Francescu, Chemin de la Valicella SANTA LUCIA DI MORIANI 20230 a été nommée gérante de la société sans limitation de durée :
Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,

CONSEIL GENERAL

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : RD202 Guarguale - travaux d'élargissement et d'enrobés - canton de Sainte Marie Sicche

Référence acheteur : MAPA 2010-017

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure adaptée

Lieu d'exécution : GUARGUALE

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue :

Travaux : de terrassements (déblais 2500 m³) d'hydraulique (10m de descente d'eau, 7 m de buse BA 600, 4 aménagement d'aqueduc, 2 055 m de fossés béton) de bordures (480 m de T2) et de chaussée (décaissement 310 m³, GNT 0/20 : 700 T, imprégnation 2250 m², 1 550 T enrobés).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

Financement sur les fonds propres de la collectivité

Délai global de paiement de 35 jours ;

Prix actualisables

Forme juridique : solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat «DC5».

Procédure

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
Direction des Infrastructures de Communication

8 cours Général Leclerc
3ème étage
BP 414
20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55
mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 06/05/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations :

Juin 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde.

Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique sera re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place) .Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont .

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Organe chargé des procédures de médiation :

COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 09/04/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

26

COMMUNE D'OLETTA

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse de la personne publique :

Mairie d'Oletta
20232 Oletta
Tél : 04.95.39.01.09 - fax : 04.95.39.07.59

Objet du marché : Mission de Maîtrise d'œuvre pour aménagement du village, travaux de maçonnerie et de dallage.

Mission partielle : VISA-DET-AOR

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

Justificatifs à fournir dans le cadre de la candidature et de l'offre : Application des articles 43, 44, 45, et 46 du CMP

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous

MAIRIE D'OLETTA
20232 Oletta
Tél : 04.95.39.01.09 Fax : 04.95.39.07.59

Les dossiers de candidatures doivent être adressés, au plus tard le :

* 19 avril 2010 - 16h00 à la Mairie d'Oletta 20232 oletta

Date d'envoi à la publication : 09 avril 2010

Le Maire,
Jean Pierre LECCIA.

Notre Site Internet : www.corse-information.info

02

PREFECTURE DE CORSE DU SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SARTENE

2ème parution,

Par arrêté préfectoral du 17 mars 2010 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de réalisation d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol dont la puissance crête prévue est de 2,112MW sur la commune de Sartène, à la demande de la SL DHAMMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Philippe Esposito/18-3D Calle Velazquez / 28001 Madrid / Espagne .

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de Sartène du 12 avril au 14 mai 2010 inclus, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.

Madame Santa GATTI, Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie de SARTENE :

- lundi 12 avril 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie,
- mardi 27 avril 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie,
- jeudi 6 mai 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie,
- vendredi 14 mai 2010 de 9h00 à 12h00 en mairie

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de SARTENE, Hôtel de ville, Place de la Libération, 20100 SARTENE.

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer
Le directeur départemental adjoint, Maurice COURT

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE GARDES-CORPS 2010- 2011 - 2012

Référence acheteur : mapa 2010-019

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Lieu d'exécution : Communes de Marignana, Ajaccio, Ota, Appietto, Tavera, Boccagnano, Afa, Eccica, Pietrosella, Casalabriva, Petreto Bicchisano, Zonza, Sari Solenzara, Levie, Conca, Ste Lucie di Porto-vecchio, Bisé, Porto-Vecchio.

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique, à tranches conditionnelles

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue :

Travaux de démolition de garde-corps (811 m), ragréage béton (301 m²), reconstitution de maçonnerie avec fourniture (17 m³), longrine béton armé (43 m³), béton (7m³), garde-corps S8 (599 m), about cintré S8 (38 u), garde-corps type village (195 m), crosse village (8 u), garde-corps double fonctions (66 m), glissières GS2 (40 m), raccordement CG/Glissière (5 u), panneau rigide de sécurité (65 m).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 35 jours ;

- Prix révisibles

Forme juridique : solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : Délais

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Direction des Infrastructures de Communication

8 cours Général Leclerc

3ème étage

BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Remise des offres : 06/05/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Délai plafond de 06 Mois pour la tranche Ferme, 10 Mois pour la tranche Conditionnelle n° 1 et 08 Mois pour la tranche conditionnelle n° 2

Date prévisionnelle de début des prestations : juin 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

- **Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu :** Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique sera re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 09/04/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE****PREALABLE A L'EXTENSION DE LA CARTE****COMMUNALE SUR LA COMMUNE DE BARBAGGIO**

1ère Parution.

Le Maire de la **Commune de BARBAGGIO**, sise en Haute-Corse, informe qu'en exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 13 octobre 2008, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'extension de la carte communale réalisée sur le territoire de la commune de BARBAGGIO.

Les pièces du dossier seront déposées en **Mairie de BARBAGGIO**, pour une durée de 33 jours consécutifs du vendredi 23 avril 2010 au mardi 25 mai 2010, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public dans la Mairie susvisée ou adressée au Commissaire Enquêteur pour y être jointes au registre d'enquête.

Monsieur Jean-Pierre MOMUS, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la **Mairie de BARBAGGIO**, les jours suivants : Vendredi 23 avril, jeudi 29 avril, vendredi 14 mai et mardi 25 mai de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur disposera d'un mois pour donner son avis et rendre son rapport.

Le Maire,

COMMUNE DE TASSO**AVIS DE MISE À ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

1ère insertion.

En application des dispositions de l'arrêté de **Monsieur le Maire de TASSO** du 9 avril 2010, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 30 jours du 26 avril 2010 au 25 mai 2010 inclus.

Monsieur SAULI Jean Olivier Ingénieur Technique Principal Honoraire de la DDE assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

Un dossier sera déposé à la Mairie de TASSO aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la Mairie de TASSO, lequel les annexera au registre.

Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de TASSO les jours suivants :

- o Le Lundi 26 avril 2010 de 09 h à 12 heures
- o Le vendredi 7 mai 2010 de 14 h à 17 heures
- o Le lundi 17 mai 2010 de 09 h à 12 heures
- o Le mardi 25 mai 2010 de 14 h à 17 heures

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à compter de la date d'expiration de l'enquête, seront tenus à la mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

CONTI ET CIE

SARL au capital de 22.867 euros
Siège : Route de Vico
20118 Sagone (Corse)
328873591 RCS Ajaccio

D'un PV d'AGE du 01/03/2010, il résulte que :
L'objet social de la société a été modifié, à compter du 01/03/2010, comme suit :

*** Ancienne mention :**

La société a pour objet : L'exploitation d'un atelier de réparation automobile générale. La création ou l'acquisition de tous autres établissements de même nature.

*** Nouvelle mention :**

- La mise en valeur et la location des bâtiments, terrains et immeubles acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
- L'acquisition, la prise à bail, l'aménagement de tous terrains, bâtiments et immeubles ;
- L'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance ;
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange, ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

CORSE CONFORTEMENT FORATION MINAGE**Sigle : " C.C.F.M. "**

SARL au capital de 52.500 euros
Siège social : Maison près de l'Aqueduc
20167 MEZZAVIA
RCS Ajaccio 451 735 930

Aux termes d'une délibération en date du 15/02/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CORSE CONFORTEMENT FORATION MINAGE a décidé de transférer le siège social du Maison près de l'Aqueduc, 20167 MEZZAVIA au Lieu dit «Ortone», Lotissement Communal, Lot N°9 20218 PONTE LECCIA (commune de Morosaglia) à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

La Gérance,

TARCO LOISIRS RESIDENCES

SARL au capital de 7622,45 euros
Siège : Lieu-dit Tarco - RN 198 - 20135 Conca
RCS Ajaccio : B 510 150 105

NOMINATION D'UN NOUVEAU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 décembre 2009, Monsieur Bernard Truilhe, demeurant à Bastelicaccia, (Corse du Sud), Lieu-dit Pisciatello a été nommé en qualité de nouveau gérant à compter du 21 décembre 2009, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Antona, démissionnaire. Il a été également décidé de ne plus faire figurer le nom du gérant dans les statuts et ces derniers ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Me SEFFAR Jean-Pierre

Avocat - Résidence Paoli - 22, rue César Campinchi - 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES (Après baisse de mise à prix)

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
Sur le territoire de la commune de BASTIA (Haute-Corse) :

Dans un ensemble immobilier sis à Bastia au n°10, Place Vincetti, cadastré numéroté 265 section AO, le lot suivant :

LOT 13 : Consistant en un appartement au quatrième étage

- OCCUPATION : Occupé par les propriétaires.

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia (Haute-Corse).

Le jeudi 10 juin 2010 à 11 heures

Mise à prix : Quatre vingt dix mille euros (90.000 euros)
Etant précisé qu'à défaut d'enchères, le bien sera remis sur le champ à la vente après baisse de mise à prix du quart ou d'avantage.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA sous le n°08/00030.

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS DE CONCASSAGE, CRIBLAGE, LAVAGE ET UNE CENTRALE A BÉTON**

(INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)

AVIS AU PUBLIC**Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public que la **SARL SOCOFI**, dont le gérant est M. Louis DANI, a été autorisée à exploiter des installations de concassage, criblage, lavage, et une centrale à béton sur la **commune de PRUNELLI DI FIUMORBO**.

L'arrêté du 6 avril 2010 accordant cette autorisation est tenu à la disposition du public à la Mairie de Prunelli di Fiumorbo, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES**COMMUNES DE SAN GAVINO DI TENDA, SANTO PIETRO DI TENDA, ET PALASCA****PROJET DE RESTAURATION ECOLOGIQUE ET PAYSAGER DES ESPACES DEGRADÉS ET GESTION DES CIRCULATIONS DANS LA PARTIE OUEST DU SITE DE L'AGRIATE**

(Projet poursuivi par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres)

1ère Parution,

Durée de l'enquête : (Arrête préfectoral n°2010-96-4 du 6 avril 2010).

Du lundi 3 mai 2010 au mercredi 2 juin 2010 inclus,

Sièges des enquêtes et lieux de dépôt du dossier :

Mairies de SAN GAVINO DI TENDA, SANTO PIETRO DI TENDA et PALASCA

Permanences du Commissaire Enquêteur :

Monsieur François SASSO, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur sera présente pour recevoir les observations du public, selon les modalités suivantes :**En Mairie de SAN GAVINO DI TENDA :**

- lundi 3 mai 2010 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 12 mai 2010, de 14 heures à 17 heures,
- mercredi 2 juin 2010 de 9 heures à 12 heures,

En Mairie de SANTO PIETRO DI TENDA :

- lundi 3 mai 2010 de 14 heures à 17 heures,
- mercredi 19 mai 2010 de 14 heures à 17 heures,
- mercredi 2 juin 2010 de 14 heures à 17 heures,

En Mairie de PALASCA :

- mercredi 5 mai 2010 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 12 mai 2010 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 19 mai 2010 de 9 heures à 12 heures,

Toutes observations relatives aux enquêtes conjointes pourront également lui être adressées par écrits, aux mairies de SAN GAVINO DI TENDA, SANTO PIETRO DI TENDA et PALASCA.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Le Délégué Régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres, 3, rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia, Tél : 04 95 32 38 14.

A l'expiration des enquêtes, le dossier, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sont tenus à la disposition des personnes intéressées en **Mairies de SAN GAVINO DI TENDA, SANTO PIETRO DI TENDA, et PALASCA**, pendant un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service de l'Environnement et du Développement Durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs).

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Linguizzetta du 13/04/10, Il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A.), société civile particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code rural et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : BERTRAND-ORSINI
- Siège : LINGUIZZETTA (20230), Lieu dit Stazzala A l'Oliva

- Durée : 99 à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

- Objet : La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins de création ou de conservation d'une ou de plusieurs exploitations agricoles, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine, ceux-ci devant être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code rural

- Capital : 10 000 euros
Madame Brigitte, Andrée, Noélie BERTRAND, demeurant à : Le San Francescu, Chemin de la Valicella 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI, a été nommée gérante de la société sans limitation de durée.

Immatriculation de la Société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

SCI LADAGE

Société Civile au Capital de 152.449 euros
Porté à 125.008 euros
Siège : Résidence Lyautey,
Immeuble Le Murat
Avenue Maréchal Lyautey - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 433 869 690

Aux termes d'un procès-verbal en date du 24 mars 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé et constaté la réalisation d'une réduction de capital social de la société de 27.441 euros, ledit capital passant de 152.449 euros, à 125.008 euros au moyen du rachat de 180 parts de 152,45 euros, de nominale et de l'annulation desdites parts.

Aux termes d'un acte du 24 mars 2010, David Merieux, a cédé 300 parts sociales de la Société à Gérard MERIEUX.

Aux termes d'un procès-verbal en date du 24 mars 2010, l'Associé unique a nommé Monsieur Gérard Merieux, aux fonctions de gérant, fonctions qu'il a acceptées, et a décidé et constaté le transfert du siège social de la société au **75, Boulevard Exelmans, 75016 Paris**. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Modification au RCS de Ajaccio.

BALESI AUTOMOBILES

SA au capital de 517.000 euros
Siège : La Poretta - 20137 Porto-Vecchio
300 586 369 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2009, le Conseil d'Administration a décidé de révoquer Monsieur Jules Balesi, de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général à compter de ce jour et nomme en conséquence en son lieu et place pour la durée de ses fonctions d'Administrateur Monsieur Pierre-François Balesi, né le 06 juillet 1973 à Ajaccio, demeurant à Porto-Vecchio 20137, Chemin d'Agnareda, Route d'Arca, ainsi que pour les fonctions de Directeur Général.

Monsieur Jules Balesi, conservera ses fonctions d'administrateur.

Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

CONSEIL GENERAL

AVIS DE MARCHE

AAPC 03/ 2010

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc,
F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : 0495555779
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237
Adresse(s) internet : http://www.cg2b.fr
Adresse du profil d'acheteur : http://www.achatpublic.com

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Direction des Infrastructures des Routes et des Transports
Service Routes , à l'attention de M. Chiorboli Gabriel
11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia
Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181

URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_ujWFbZXA2

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et renseignements administratifs :

Département de la Haute Corse
Service Juridique et de la Commande Publique
à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond Point du Maréchal Leclerc
1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : 0495555779
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237.

URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_ujWFbZXA2

I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. - Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Prestations de viabilité hivernale sur le Réseau Routier Départemental

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution : Prestation de services - Catégorie de service : 27. Code NUTS : FR832

Lieu principal d'exécution : RD 71, 506, 46 ainsi que les RD des cantons de Prunelli di Fiumorbu (y compris RD 344 jusqu'à l'Inzecca , exceptés certains itinéraires), de Fiumalto d' Ampugnani, du Sud du canton d'Alto di Casaconni (RD 15 et 515), du canton de Belgodère (Giussani exclus), de Calenzana, de la partie ouest du canton du Haut-Nebbio (Communes de Lama, Urtaca & Pietralba), des cantons Prunelli di Fiumorbu, de Moita-Verde et d'Orezza-Alesani.

II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre, (reconductions comprises) : 48 mois.
Fréquence et valeur des marchés à attribuer : L'exécution du marché sera réalisée par l'émission d'un bon de commande à chaque survenance du besoin. Marchés sans montants minimum et sans montant maximum.

II.1.5) Description succincte du marché : Prestations de déneigement et de sablage de voies départementales.

II.1.6) Classification CPV : 90611000, 90620000, 90630000

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

II.1.8) Division en lots : Oui. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

Désignation des lots de consultation :

Lot 1 : Déneigement des RD du canton de Prunelli di Fiumorbu (y compris RD 344 jusqu'à l'Inzecca, à l'exception de certains itinéraires) - CPV : 90611000, 90620000

Lot 2 : Déneigement des RD du canton de Fiumalto d'Ampugnani et du sud du canton d'Alto di Casaconni (RD 15 et 515) - CPV : 90611000, 90620000

Lot 3 : Sablage des RD du canton Prunelli di Fiumorbu - CPV : 90611000, 90630000

Lot 4 : Sablage des RD du canton de Moita Verde - CPV : 90611000, 90630000

Lot 5 : Déneigement des RD des cantons de Belgodere (Giussani exclus), Calenzana, et partie ouest du canton du Haut-Nebbio (Communes d'Urtaca, Lama et Pietralba) - CPV : 90611000, 90620000

Lot 6 : Déneigement de la RD 71 (de la RN 193 à la RN 198) et 506 (de Piedicroce au pont blanc). CPV : 90611000, 90620000

Lot 7 : Sablage des RD du canton d' Orezza-Alesani, des RD 71 (de la RN 193 à la RN 198) et RD 506 (de Piedicroce au pont blanc) - CPV : 90611000, 90630000

Lot 8 : Déneigement de la RD 46 - CPV : 90611000, 90620000

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.1) Quantité ou étendue globale : Opérations de déneigement et de sablage de voies départementales, sans montant minimum annuel ni montant maximum annuel.

A titre indicatif, lors de précédents exercices budgétaires, il avait été fixé comme fourchette des commandes annuelles envisageables : Pour le lot 1 : entre 2700 euros TTC et 10800 euros TTC ; pour le lot 2 : entre 5700 euros TTC et 22800 euros TTC ; pour le lot 3 : entre 3450 euros TTC et 13800 euros TTC ; pour le lot 4 : entre 3450 euros TTC et 13800 euros TTC ; pour le lot 5 : entre 6000 euros TTC et 24000 euros TTC ; pour le lot 6 : entre 5700 euros TTC et 22800 euros TTC ; pour le lot 7 : entre 3450 euros TTC et 13800 euros TTC ; pour le lot 8 : entre 3750 euros TTC et 15000 euros TTC. Ces anciens montants, donnés uniquement à titre indicatif, sont toutefois susceptibles de varier sensiblement en fonction des aléas climatiques.

II.2.2) Options (au sens communautaire) : Oui. Les marchés pourront faire l'objet de 3 reconductions sans que leur durée totale ne puissent excéder 4 ans.

II.3) Durée de l'accord cadre : La durée de l'accord cadre est fixée à 12 mois à compter de sa notification (48 mois reconduction comprises).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Il n'est pas prévu de retenue garantie.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement sur les fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 35 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il n'est prévu le versement d'avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Fournitures courantes et services. Les prix du marché sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter pour un même lot plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non

III.2) Conditions de participation, Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques :

- Copie du ou des jugements prononcés en cas de condamnation ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation. - Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC5).

III.2.2) Capacité économique et financière :

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire DC5) ;

- La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

III.2.3) Capacité technique :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Une liste des prestations exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importantes, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ;

- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose (formulaire DC5) ;

- Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché. Les co-traitants et les sous traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Pour répondre, les candidats utiliseront les documents DC4 (avril 2007) et DC5 (Octobre 2008) dûment complétés et signés qui leurs sont remis avec le dossier de consultation et téléchargeables sur www.minefe.gouv.fr. En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

III.2.4) Marchés réservés : Non

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

III.3.2) Les personnes morales sont-elles tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 60 %
2. Performance du matériel proposé : 40 %

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : AAPC 03/2010

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 31 mai 2010 à 12 h 00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique : Oui (Prévision prochain avis : premier semestre 2014)

VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Au regard du droit national français, il s'agit d'un marchés à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum (art.77 du CMP). Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation et répondre électroniquement selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros. Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « Performance du matériel proposé » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2. Les offres devront être exprimées en euros..

VI.4) Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (VI.4.1) / VI.4.3) :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex
Tél : 0495328866.
Mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr. Fax : 0495323855.
URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 14 / 04 / 2010

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 31 mai 2010 à 12h00

Le Président,
Paul GIACOBBI.

Notre Site Internet : www.corse-information.info

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Calvi du 22/03/2010, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Objet : Vente au détail de bijoux, cosmétiques, parfums, accessoires de mode, vêtements, articles et produits de décoration

Dénomination : TERRE SAUVAGE CORSE

Siège : 7, rue Joffre, 20260 Calvi

Capital : 100 euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérant : M. Charlie Barokas, demeurant, au 71, Bld Montfleury, 06400 Cannes.

DONATO CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 1.000 euros

Porté à 8.000 euros

Siège social : Maison près de l'aqueduc

20167 MEZZAVIA

RCS Ajaccio 509 252 870

Aux termes d'une décision en date du 15/02/2010, l'assemblée générale décide :

- d'étendre l'objet social aux activités de "Prestation de services, étude, ingénierie, maîtrise d'œuvre et coordination de chantiers".
- d'augmenter le capital social de 7.000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 1000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 8.000 euros

En conséquence les articles 2, 6 et 7 des statuts sont modifiés

Pour avis, La Gérance.

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date à Porto-Vecchio, du 8 avril 2010, enregistré à Porto-Vecchio, le 8 avril 2010, La Société HÔTEL SHEGARA, demeurant La Marine, Porto-Vecchio, 20137.

A donné en location gérance :

A La société LA TABLE DU SHEGARA demeurant La Marine, 20137 Porto-Vecchio. Un fonds de commerce de Restaurant, à l'enseigne "LA TABLE DU SHEGARA", sise et exploité à Porto-Vecchio, 20137.

Pour une durée de 3 ans à compter du 1er avril 2010, renouvelable par tacite reconduction.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11 avril 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 12/04/2010, bordereau n°2010/363, case n°2, il a été constitué une Société.

Dénomination : DA SOLE

Siège : Valdo a Sordi, 20248 Tomino

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 300.000 euros

Objet : L'acquisition, la disposition, l'administration et la gestion d'immeubles de toute nature y compris la mise à disposition gratuite en jouissance aux associés des biens dont elle est propriétaire.

Gérance : Monsieur Jean-Loup Chouvet, 53, rue Arnould, 13011 Marseille
Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour insertion, le gérant.

VENTE SUR SURENCHERE**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Au Tribunal de Grande Instance d'AJaccio
Bvd Abbé Recco

JEUDI 3 JUIN 2010 à 8 HEURES 30

Des biens désignés comme suit :

AJACCIO, Centre Ville,

1/ Le droit au bail à construction portant sur PARCELLES et BATIS, cadastrés BX 335 (5ca), 337 (8ca), et 340 (4a 08) entre le 40, Cours Napoléon et la rue Fesch.

2/ Les matériels et équipements installés sur ces PARCELLES et BÂTIMENTS.

MISE A PRIX :Cent Mille Cent Euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO, où il peut être consulté.

Fait et rédigé à Ajaccio,
le 07/04/2010

Me APPIETTO, Avocat,
10, Bvd Masséria, Ajaccio

COMMUNE DE LURI**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

1. Dénomination de la collectivité :

Commune de LURI, représentée par son Maire en exercice

Casa Cumuna

20228 Luri

Tél : 04 95 35 00 15

Fax : 04 95 35 05 80

Mel/ mairiedeluri@wanadoo.fr

2. Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'extension d'un bâtiment communal en vue de constituer des locaux professionnels et des logements

Type de marché de services : Prestations intellectuelles

Lieu de livraison : Commune de LURI, Hameau de Piazza

Durée du marché : Le marché prendra effet à sa notification. La mission du maître d'oeuvre s'achèvera à la fin du délai de garantie de parfait achèvement

3. Conditions relatives au marché :

Les prix du marché sont révisables

Les offres devront être formulées en langue française et les prix exprimés en euros

4. Conditions de participation :

Renseignements et documents à fournir par les candidats :

Certificats et attestations prévus aux articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics

5. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40% Prix des prestations

60% Valeur technique de l'offre

Les offres devront être présentées avant le 7 mai 2010 à 12h00

6. Procédure de passation :

Marché à procédure adaptée en application des articles 28 et 74-II du Code des Marchés Publics.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires.

7. Date limite de réception des offres :

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

8. Obtention du dossier de consultation :

Le dossier de consultation sera remis gratuitement à chaque candidat

La demande est à adresser à la Mairie de LURI

Date d'envoi à la publication : 12 avril 2010

Le Maire,
Georges GERMONI.

Email annonces légales :
al@informateurcorse.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date, à AJACCIO, du 13 AVRIL 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRO.M.T

Forme : S.A.R.L

Capital : 7800 euros

Siège social : 4 boulevard Danielle CASANOVA 20090 AJACCIO

Objet : Grande restauration et restauration rapide ;

- La fabrication et la vente de produits de préparation et cuisson de boulangerie et de restauration ;
- L'achat et la vente de produits et de boissons ;
- La prestation de service en matière de traiteur et de livraison ;

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) années

Gérant : Nadine MICHELI, demeurant à 2, Rue François PIETRI AJACCIO

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO

Pour avis, Le Gérant.

L'ESSENTIEL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège : 9, Bd Général de Gaulle

20200 Bastia

N° Siret : 50272529400016

Conformément à l'article "DUREE", du contrat de location gérance du fonds de commerce de la SARL PANINI, dont le siège social se situe 9, Bd Général de Gaulle, 20200 Bastia, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro SIREN 401179551 code APE 553B, et qui stipule que l'une ou l'autre des parties a la faculté de mettre fin au dit-contrat "en prévenant l'autre partie de son intention trois mois à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception", nous vous faisons part de la décision de la SARL L'ESSENTIEL de ne pas renouveler son contrat de location-gérance. Le contrat de location-gérance a pris fin le 28 février 2010.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

RESO CORSE SARL

Capital : 20.000 euros

Siège : Zone Industrielle de Tragone

N°42 - 20620 Biguglia

RCS Bastia : 419 781 034 00022

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 02/04/2010, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 180.000 euros, par incorporation de réserves disponibles et augmentation de la valeur nominale de chaque part.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de vingt mille (20.000) euros, divisé en 100 parts de 200 euros chacune

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de deux cent mille (200.000) euros, divisé en 100 parts de 2000 euros chacune.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Formalités au RCS de Bastia.

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Canton de Sainte Marie Sicche - RD 55 col de Luminataja Albitreccia, travaux de terrassements, d'hydraulique et d'enrobés.

Référence acheteur : 2010-023

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique, à tranches conditionnelles

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue :

Travaux de terrassements (déblais 5 050 m³) d'hydraulique (22m de descente d'eau, 2m de buse BA 1000, 4 aménagement d'aqueduc, 170 m de fossés béton) de bordures (320 m de T2) et de chaussée (décaissement 195 m³, GNT 0/20 : 425 T, imprégnation 1 350 m³, 1 350 T enrobés).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 35 jours ;

- Prix actualisables

Forme juridique :

- Groupement solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat «DC5».

Procédure

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Direction des Infrastructures de Communication

8 cours Général Leclerc

3ème étage

BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 10/05/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Délai plafond de 04 mois pour chacune des deux tranches.

Date prévisionnelle de début des prestations : Juin 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique sera re- matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55,

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 14/04/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

76

Suivant acte reçu par Me Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 06/04/2010, enregistré à la recette de Porto-Vecchio, le 14/04/2010, bordereau 130/2010, Monsieur Jean-Louis Armand Sébastien Lorenzelli, demeurant à Porto-Vecchio (20137), Lot Les Lièges, a cédé à la SARL dénommée "L'ENDROIT".

Le fonds de commerce de vente de prestations de services de repas alimentaires, à consommer sur place (saisonnier), exploité à Porto-Vecchio, (20137), 3, rue Général de Gaulle, connu sous l'enseigne "L'ENDROIT", et objet d'une immatriculation au RCS Ajaccio sous le numéro SIREN 494 866 825.

Moyennant le prix de 180.000,00 euros La prise de possession a été fixée au 06/04/2010.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publicités légales, en l'Office de Maître Alexandre Santoni, Notaire à Bonifacio, (20169), Bancarello, Route de Sartène où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Me Alexandre SANTONI,
Notaire.

74

SCAN SYSTEM

Société Anonyme
Au capital de 152.500 euros
Siège : Ld Sainte Croix
20236 Omessa
411326630

Aux termes d'une délibération en date du 29/06/09, l'AGO a nommé M. Renaud Reissier, domicilié, 39, rue Saint Lazare, 75009 Paris, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de Mme Buissonnière Hervé, Catherine, démissionnaire.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

11

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 19, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 02 au 08 avril 2010 n° 6308

Concernant : « L'AVIS DE CONSTITUTION de la SARL CARA21 »
Il a été omis dans l'objet social :
« Débit de boissons 1ère catégorie »

Pour avis,

68

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/04/2010 à Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile - **Objet** : La propriété, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation par bail et la mise à disposition à titre gratuit de tous immeubles et droits immobiliers détenus dont elle pourrait devenir propriétaire. La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres détenus, dont elle pourrait devenir propriétaire. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre tels que meubles meublants ou véhicules. La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne porte par atteinte au caractère civil de la société. **Dénomination** : SC KIELE - **Siège social** : c/o Oregec EURL, 12, Quai Martyrs, Immeuble Marevista, BP 122, 20292 Bastia - **Capital** : 1000 euros - **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia - **Gérant** : M. Filippo Ferrari, demeurant à Monaco (98000), 31, Avenue Hector Otto - **Cessions de parts sociales** : Libres entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Pour les autres, elles doivent être autorisées par une décision des associés statuant à la majorité simple.

75

**Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 14 avril 2010, enregistré à Bastia le 14 avril 2010, Bord. 2010/365, case n°1, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Wholesaler - Corporation

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : c/o M. PALANDRI, Valle Longhe, 20230 Talasani

Capital : 7500 euros par apport en numéraire

Objet : La vente en gros et au détail de lingerie féminine, maillots de bain, vêtements d'intérieur, accessoires

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia

Gérant : Monsieur Jean-François Palandri, Valle Longhe, 20230 Talasani
Mention sera faite au RCS Bastia.

Email : Annonces Légales
al@informateurcorse.com

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage) - BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX - Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Canton de Porto Vecchio, RD 68 SARI-SOLENZARA mur de soutènement.

Référence acheteur : 2010-028

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue : Travaux de terrassements (250 m³ de déblais, 75 m³ de fouilles) de maçonneries (33 m³ de béton de remplissage, 42 m³ de béton pour semelle de fondations, 176 m³ de béton en élévation, 41 m³ de parement en pierres, 23 m³ de parapet en pierres, 22 m³ de galette béton, 100 m de bordures T2) et d'hydraulique (1 puisard grille visitable, 8 m de buse D.300mm, 1 Aménagement de puisard, 100 m de fossés bétonnés).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 35 jours ;

- Prix fermes et actualisables

Forme juridique : - Groupement solidaire

Conditions de participation : Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Procédure

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : délais

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Direction des Infrastructures de Communication

8 cours Général Leclerc - 3ème étage - BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

rTél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Remise des offres : 11/05/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : Juin 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique sera re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA - Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 14/04/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**AVIS D'ATTRIBUTION****09 de 2010****1 - Collectivité territoriale contractante :**

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond Point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9 - Tél. 04.95.55.55.55

2 - Objet du marché :

Travaux : Route Départementale 63 - Aménagement d'une section PK. 12,040 à 13,000
Nomenclature : CPV 45233140 / 45112500/45240000

Marché non couvert par l'AMP

3 - Procédure :

Appel d'offres ouvert selon les articles 33, 52, 53 et 57 à 59 du CMP

Critères retenus pour le jugement des offres :

1 - Prix (50%)

2 - Délai d'exécution : (30%)

3 - Valeur technique (20%)

4 - Attribution du marché :

Titulaire : SARL SOCOTRA BTP (20290 Borgo)

Date d'attribution : 06/04/2010

Montant du marché : 220.430,00 euros HT

5 - Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier

- Numéro de l'AAPC : 30/2009

- Ce marché a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », au Moniteur, au Joue et au BOAMP

- Nombre d'offres reçues : 5

- Estimation de l'administration : 245.000,00 euros TTC

- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montépiano, 20407 Bastia Cedex

Tél. 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

- **Date d'envoi du présent avis :** 14 avril 2010

Le Président, Pour le Président du Conseil Général,
Et par délégation
Le Directeur Général des Services, Thierry GAMBÀ-MARTINI.

**AVIS D'ATTRIBUTION****08 de 2010****1 - Collectivité territoriale contractante :**

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond Point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia Cedex 9 - Tél. 04.95.55.55.55

2 - Objet du marché :

Travaux : Route Départementale 31 - Travaux sur la voirie départementale
Nomenclature : CPV : 45233140

Marché non couvert par l'AMP

3 - Procédure :

Appel d'offres ouvert selon les articles 33, 52, 53 et 57 à 59 du CMP

Critères retenus pour le jugement des offres :

1 - Prix (50%)

2 - Délai d'exécution : (30%)

3 - Valeur technique (20%)

4 - Attribution du marché :

Titulaire : SARL VANUCCI (20270 Aléria)

Date d'attribution : 02/04/2010

Montant du marché : 160.067,00 euros HT

5 - Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier

- Numéro de l'AAPC : 33/2009

- Ce marché a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », au Moniteur, au Joue et au BOAMP

- Nombre d'offres reçues : 5

- Estimation de l'administration : 200.000,00 euros TTC

- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montépiano, 20407 Bastia Cedex

Tél. 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

- **Date d'envoi du présent avis :** 14 avril 2010

Le Président, Pour le Président du Conseil Général,
Et par délégation
Le Directeur Général des Services, Thierry GAMBÀ-MARTINI.

SARL FIUMINALI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7640 euros
Siège : Pinarellu
20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
452 006 265 au RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 1er avril 2010, les associés ont désigné, en qualité de gérant à compter du 1er avril 2010 et pour une durée illimitée, Monsieur Camilli Matthieu, demeurant, à Pinarellu, Lieu-dit Mangiaglia à 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio, en remplacement de Mme Camilli Ouliana, démissionnaire. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Le gérant.

CHANGEMENT DE NOM

M. de CHILLOU de SAINT ALBERT (Fabien, Philippe, Léonard, Marie), né le 18 mars 1984 à Ajaccio (Corse du Sud), demeurant Résidence Alzo di Sole, bâtiment A, à Ajaccio, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : de SAINT ALBERT-CECCALDI.

**COUTANG CLUCHAGUE
AVOCATS****PICCOLO SERVICES****FRANCE SARL**

Au capital de 64.400 euros
RCS Bastia : 485 357 479

L'AGE du 14/04/2010 a décidé de transférer le siège social de Chez IGS Immeuble Funtanone, 20200 Ville di Pietrabugno, à, "Les Escaputeous", 20200 Route de la Manda, 06510 Gattières, à compter du 14/04/2010 et de modifier l'article 4 des statuts.

CODUPAL

SA au capital de 524.950 euros,
Siège : Hauts de Pavellone
BP 3 - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 927 220 343

Le CA du 01/04/2010 a constaté la démission de M. Jean-Pierre Masselin, de son mandat de Directeur Général et a en conséquence nommé Mme Martine Masselin, Directeur général de la Société, en remplacement pour toute la durée restant de son mandat d'administrateur. Il a également nommé Marion Masselin et Aline Masselin, Directeur Général Délégué, pour toute la durée restant de leur mandat d'administrateur.

Pour avis,

**AVIS DE LOCATION
GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mars 2010, enregistré à Ajaccio, RD le 14/04/2010, Bord. 2010/261, case n°2, M. Subrini Marien, demeurant Fiumicello, 20150 Ota, a donné en location-gérance à Mme Subrini Marie-Jeanne, demeurant à Porto, 20150 Ota, le fonds de commerce de Hôtellerie à l'enseigne "LE RIVIERA", situé à Porto, 20150 Ota, pour une durée de 12 mois soit du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, renouvelable.

Pour avis,

COMMUNE DE COGGIA**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Pouvoir adjudicateur :**

Mairie de COGGIA - 20160 Coggia
Département de la Corse du Sud
Tél : 04 95 52 22 45 - Fax : 04 95 52 27 75

Objet du marché : Travaux à la Maison communale de COGGIA, Réalisation d'une salle informatique

Type de marché : Marché public de Travaux - Exécution
Lieu d'exécution : Au Lieu-dit "Hameau de CRUCCIATE"

Caractéristiques principales : Travaux de plâtrerie cloison de doublage

Faux-plafond

Menuiserie Int. et Ext

Lot 5 : Electricité - chauffage - Conditionnement
Tranche ferme

Langue utilisée : Français

Les entreprises pourront répondre à l'ensemble des prestations ou au Lot n°5 exclusivement

Conditions de participation : Le candidat devra produire avec son offre un dossier comprenant les documents suivants :

* Les informations permettant d'évaluer les capacités techniques, professionnelles et financières

* La présentation des moyens humains et matériels,

* Les qualifications et références professionnelles pour des travaux similaires,

* Les attestations des Assurances décennale et RC

Critères d'attribution :

* Le prix des prestations : de 30 à 50%

* La valeur technique : de 30 à 20%

* Les capacités de l'Entreprise : de 25 à 20%

* Les délais d'exécution : de 15 à 10%

Procédure : "Procédure adaptée" (article 26 II du CMP)

Date limite de réception des offres : 45 jours à compter de la date d'envoi du présent avis à la presse

Date minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date de réception de l'offre

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 14 avril 2010

Délai d'exécution : Trois (3) mois

Personne auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus et à laquelle les offres doivent être envoyées :

Monsieur le Maire de la Commune de COGGIA

Mairie de COGGIA - 20160 Coggia

Tél : 04 95 52 22 45 - Fax : 04 95 52 27 75

BALAGNE CROISIERE

Société par actions simplifiée
Au capital de 5000,00 euros
Siège : Villa U Castagnu
Montée Sainte Claire - 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 09/04/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BALAGNE CROISIERE

Siège : Villa U Castagnu, Montée Sainte Claire, 20200 Bastia

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 5000,00 euros

Objet : L'exploitation de lignes maritimes de passagers, la restauration à bord liée à l'exploitation dudit navire et l'exploitation de toutes lignes maritimes de transports

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Président : Monsieur Pierre Giustiniani, demeurant Villa U Castagnu, Montée Sainte Claire, 20200 Bastia

Directeur Général : Monsieur Joseph Ugolini, demeurant Hameau d'Alzeto, Pietranera, 20200 Bastia

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

CONCEPT DECAP'PRO

SARL au capital de 7500 euros
Siège : 11, Ave Noël Franchini - 20090 Ajaccio
509 066 627 RCS Ajaccio

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2010, les associés ont pris les décisions suivantes :

1) Transférer le siège social de 11 Avenue Noël Franchini, 20090 Ajaccio, à **Le Jas de Juan, 84160 Cucuron**, à compter rétroactivement du 1er janvier 2010.

2) De modifier les statuts en conséquence.

Nouvelle immatriculation au RCS d'Avignon.

Pour avis,

AP COTI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : 4, rue Camille Pietri - BP 45
20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Propriano du 06 avril 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : AP COTI

Siège : 4, rue Camille Pietri, BP 45, 20110 Propriano

Objet : HOLDING

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Paul Coti, demeurant, 4, rue Camille Pietri, BP 45, 20110 Propriano

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

**AVIS D'ATTRIBUTION**

10 de 2010

1 - Collectivité territoriale contractante :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Rond Point du Maréchal Leclerc

20405 Bastia Cedex 9 - Tél. 04.95.55.55.55

2 - Objet du marché :

Travaux : Route Départementale 545 - Réfection d'ouvrages d'art

Nomenclature : CPV : 45233140

Marché non couvert par l'AMP

3 - Procédure :

Appel d'offres ouvert selon les articles 33, 52, 53 et 57 à 59 du CMP

Critères retenus pour le jugement des offres :

1 - Prix (50%)

2 - Délai d'exécution : (30%)

3 - Valeur technique (20%)

4 - Attribution du marché :

Titulaire : Groupement SNT Petroni / Bilger / SARL GMS (20240 Ghisonaccia)

Date d'attribution : 07/04/2010

Montant du marché : 277.777,50 euros HT

5 - Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier

- Numéro de l'AAPC : 23/2009

- Ce marché a fait l'objet d'un avis publié à « L'Informateur Corse », au Moniteur, au Joue et au BOAMP

- Nombre d'offres reçues : 2

- Estimation de l'administration : 318.000,00 euros TTC

- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex

Tél. 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

- **Date d'envoi du présent avis :** 14 avril 2010

Le Président,

Pour le Président du Conseil Général,

Et par délégation

Le Directeur Général des Services

Thierry GAMBIA-MARTINI.

CREATEURS D'ENTREPRISE

POUR UNE INFORMATION, JUSTE - ABONNEZ-VOUS

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

16

Par jugement en date du 06/04/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Sécurîle (SARL)

1, rue Napoléon - 20200 Bastia

Activité : Sécurité privée - Gardiennage

RCS Bastia : B 507 688 323, 2008 B 368

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Christian Ricomini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à

déposer dans les deux mois suivant la

publication au Bodacc auprès du Liqui-

dateur.

17

Par jugement en date du 06/04/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Palma Patrick Bruno

"Ets Palma" La Tour

Résidence Sainte Lucie

Quartier Annonciade

20200 Ville di Pietrabugno

Activité : Traitement et recyclages des

métaux ferreux et non ferreux

RM : N°347 397 812 (441.04.2B)

Juge commissaire :

M. Pierre Ersa

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

18

Par jugement en date du 06/04/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Cerqueira Rato Joao Carlos

"Rato Père et Fils" Villa Caghia

Socce - Rte de l'Île-Rousse

20260 Lumio

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : N°494 660 533 (110.07.2B)

Juge commissaire :

M. Jean-Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Leoni

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

19

Par jugement en date du 06/04/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Prumitéi (SAS)

Mairie d'Omessa

20236 Omessa

Activité : Participation dans toutes opé-

érations financières, mobilières ou immo-

biliaires

RCS Bastia : B 488 598 574, 2006 B 105

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

20

Par jugement en date du 06/04/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Butega (SARLU)

Quartier Santa Croce

20236 Omessa

Activité : Vente de produits issus de

l'artisanat d'art régional

RCS Bastia : B 499 075 497, 2007 B 324

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Jean Pierre Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

21

Par jugement en date du 06/04/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Vetru (SARL)

Ancienne Salle des fêtes de Francardo

20236 Omessa

Activité : Fabrication et négoce de tous

objets en verre...

RCS Bastia : B 498 811 058, 2007 B 288

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

22

Par jugement en date du 06/04/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Pru'Move (SARL)

Lieu-dit Santa Croce

Local Communal Francardo

20236 Omessa

Activité : Agent de voyages

RCS Bastia : B 497 785 998, 2007 B 204

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

23

Par jugement en date du 06/04/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Terra (SARLU)

Quartier Santa Croce

20236 Omessa

Activité : Conception, fabrication et

négoce de tous objets de terre....

RCS Bastia : B 499 210 342, 2007 B 322

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

24

Par jugement en date du 06/04/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Cantina (SARLU)

Quartier Santa Croce

20236 Omessa

Activité : Restaurant

RCS Bastia : B 499 076 610, 2007 B 323

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Pierré Combette

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

25

Par jugement en date du 06/04/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Metatica (SARLU)

Quartier Santa Croce

20236 Omessa

Activité : Conception, fabrication et

production de tous objets d'art de la

métallurgie et du bronze

RCS Bastia : B 499 210 110, 2007 B 321

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,

B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

35

COMMUNE DE BORGIO

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune de Borgio

Centre Administratif

Route de la gare

20290 BORGIO

courriel : mairie-borgio@wanadoo.fr

Tél. 04 95 58 45 45 - Fax 04 95 36 15 33

OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de travaux ayant pour objet l'aménagement des cours de la halte garderie et de l'école maternelle de la commune de Borgio.

TYPE DE PROCÉDURE

Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

TYPE ET FORME DU MARCHÉ

Marché de travaux. Marché alloti, décomposé en deux lots comme suit :

- Lot n°1 : Aménagement de la cour de la halte garderie,

- Lot n°2 : Aménagement de la cour de l'école maternelle.

DUREE DE REALISATION

La durée de réalisation est fixée à dix (10) jours consécutifs, suivant la réception par le titulaire du marché de l'ordre de service prescrivant le début de l'exécution des travaux. Les candidats peuvent proposer un délai d'exécution plus bref (Cf. Acte d'engagement).

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

Au plus tard le 10 Mai 2010 à 11h00, à la Mairie de Borgio (Adresse susvisée).

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres, soit le 10 Mai 2010.

MODALITES D'OBTENTION DU D.C.E.

Le D.C.E. sera remis aux candidats qui en font la demande, uniquement par voie électronique (Adresse susvisée).

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Valeur technique : 50%

Prix : 30%

Délai de réalisation 20%

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

Le 12 Avril 2010.

01

**AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE PIEDIGRIGGIO**

PUITS DE TAVERNA

2ème Parution.

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2010-42-1 en date du 11 février 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de PIEDIGRIGGIO, avec établissement des périmètres de protection du Puits de TAVERNA.

Les pièces du dossier seront déposées en Mairies de PIEDIGRIGGIO et de GAVIGNANO, pendant 15 jours, du mercredi 14 avril au mercredi 28 avril 2010 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

Monsieur ZYAD ALAMY, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

Mairie de PIEDIGRIGGIO - 20218 Piedigriggio

Mercredi 14 avril 2010 : de 9h30 à 11h30

Mercredi 28 avril 2010 : de 9h30 à 11h30

Mairie de GAVIGNANO - 20218 Gavignano

Vendredi 16 avril 2010 : de 14h à 16h30

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public à la Mairie de PIEDIGRIGGIO, et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Bastia, le 10 février 2010

P/ Le Directeur Départemental

des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Corse

L'Ingénieur en Chef du Génie Sanitaire,

Joseph MATTEI

67

Département de la Haute-Corse

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ELECTRIFICATION DE LA BALAGNE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

**MARCHÉ À BONS DE COMMANDE
APRÈS PROCÉDURE ADAPTÉE**

MARCHÉ DE TRAVAUX

1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Balagne
Avenue Paul Doumer - BP 130
20220 ILE ROUSSE

Tél : 04 95 60 02 39 - Fax : 04 95 60 38 78

2) OBJET DU MARCHÉ : Marché à bons de commandes pour les travaux de branchement d'immeubles collectifs et de lotissements.

3) CLASSIFICATION CPV : 45231400-9 / 45310000-3 / 45311000-0

4) DUREE DU MARCHÉ : 1 an reconductible 2 fois

5) MONTANTS ANNUELS H.T. :

Minimum 150.000 euros - Maximum : 400.000 euros

6) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Critères de sélection des candidatures :

* Capacités professionnelles, techniques et financières.

* Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.

* Les candidatures qui sont accompagnées :

- De la lettre de candidature (DC4),

- De la déclaration du candidat complétée (DC5).

- Des pièces mentionnées à l'article 45 du CMP.

- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 3 dernières années (sauf entreprise de création récente).

7) CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* 60 % : Valeur technique de l'offre

* 40 % : Prix des prestations

8) RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES :

- Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>

- Ou sur support papier, sur demande écrite auprès du Syndicat et présentation d'un chèque de caution d'un montant de 50 euros, libellé à l'ordre du Trésor public.

9) PROCEDURE : Marché à bons de commandes après procédure adaptée (articles 28 et 77 du Code des marchés publics).

10) CONDITIONS DE DELAI :

Les offres devront parvenir au Syndicat avant le vendredi 7 mai 2010 à 12h00.

11) INSTANCE CHARGÉE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de Bastia

12) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 14/02/2010.

64

COMMUNE DE VILLE DI PARASO (HAUTE-CORSE)

**APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE
DE L'ASSAINISSEMENT**

Par délibération en date du 03 mars 2010, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Plan de Zonage de l'Assainissement sur le territoire de VILLE DI PARASO.

Le dossier de Plan de Zonage de l'Assainissement approuvé est à la disposition du public en Mairie de VILLE DI PARASO.

Fait à Ville di Paraso,

Le 13 avril 2010

Le Maire,

MAESTRACCI Pierre-Baptiste.

63

COMMUNE DE VILLE DI PARASO (HAUTE-CORSE)

APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par délibération en date du 16 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la carte communale sur le territoire de VILLE DI PARASO.

Cette carte a été également approuvée par arrêté Préfectoral n°2010-67-9 en date du 08 mars 2010, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Le dossier de carte communale approuvée est à la disposition du public en Mairie de VILLE DI PARASO, ainsi qu'à la Direction Départementale de l'Equipeement et dans les locaux de la Préfecture de Haute-Corse.

Fait à Ville di Paraso,

Le 13 avril 2010

Le Maire,

MAESTRACCI P-B.

06

COMMUNE DE SERRA DI FERRO

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme :

Commune de SERRA DI FERRO

20140 Serra di Ferro

Tél : 04 95 74 02 12 - Fax : 04 95 74 05 64

Objet : Etude d'impact et dossier d'instruction pour la modification des infrastructures du Port de Plaisance Jean-Baptiste TOMI.

Procédure adaptée : (Article 28 du CMP)

Nom du titulaire : ERAMM "Le Thélème", 1503 route des Dolines, 06901 Sophia Antipolis

Montant du marché : 32.500 euros HT

Le Maire,

A. GIORGI.

28

COMMUNE DE SERRA DI FERRO

**APPROBATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)**

Par délibération en date du 30 mars 2010, le Conseil Municipal de la commune de SERRA DI FERRO a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de son territoire.

La délibération sera exécutoire après le délai légal d'examen du contrôle de légalité.

Après ce délai, le document sera disponible en Mairie et à la Préfecture du Département aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Maire,

A. GIORGI.

66

COMMUNE D'ORTIPORIO

20290 Ortiporio

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Objet du marché :

Maîtrise d'oeuvre : Remise en état des chemins communaux au Hameau de Prunelli

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

Critère de choix : Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Les dossiers de candidatures doivent être adressées, au plus tard, le 30 avril 2010 à la Mairie d'ORTIPORIO - 20290 Ortiporio

Téléphone : 04 95 38 21 43

Date d'envoi de la publication : 14 avril 2010

Le Maire,

65

COMMUNE D'ORTIPORIO

20290 Ortiporio

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Objet du marché :

Maîtrise d'oeuvre :

- Réfection d'un mur de soutènement au Hameau de Fornoli

- Réfection d'un pont sur le chemin communal entre les hameaux de PERTINACCE et FORNOLI.

- Remise en état de la piste d'accès au réservoir

- Remise en état de la piste communale au Hameau de Pertinacce

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

Critère de choix : Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Les dossiers de candidatures doivent être adressées, au plus tard, le 30 avril 2010 à la Mairie d'ORTIPORIO - 20290 Ortiporio

Téléphone : 04 95 38 21 43

Date d'envoi de la publication : 14 avril 2010

Le Maire,

email : al@informateurcorse.com

SENSATION BEAUTE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7700 euros
Siège : Migliacciaru
20243 Prunelli di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Migliacciaru du 25 février 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 30 mars 2010, bordereau 2010/309, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SENSATION BEAUTE
Siège : Migliacciaru, 20243 Prunelli di Fiumorbo

Objet : L'activité de soins esthétiques, soins corporels, conseil en beauté et maquillage, vente de produits cosmétiques, soins du corps et du visage, ainsi que vente de bijoux fantaisie

Durée de la société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 7700 euros

Gérance : Monsieur Stéphane Selvini, demeurant Migliacciaru, 20243 Prunelli di Fiumorbo

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

« SCI FRAMAT »

Les Hauts de la Résidence,
Allée de la Plage, n° 7
GROSSETO PRUGNA 20128
RCS Ajaccio 401.234.612

Par assemblée extraordinaire en date du 11 mars 2010, enregistrée au SIE AJACCIO le 8 Avril 2010, Bord 2010/248, case n° 4,

La SCI FRAMAT constituée pour une durée de 30 années, à compter du 20 mars 1995, a décidé sa dissolution anticipée à compter du 11 mars 2010, et désigné Mme Marie-Laetitia MARSILJ demeurant à GROSSETO-PRUGNA (20166) Les Hautes de la Résidence, Allée de la Plage n°7, en qualité de liquidateur pour une durée indéterminée et nécessaire à la liquidation.

Le lieu où doit être adressée la correspondance a été fixé à GROSSETO-PRUGNA (20166) Les Hautes de la Résidence, Allée de la Plage n°7

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal d'AJACCIO.

Pour avis,
Le liquidateur.

MP TRANSACTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : 8, Boulevard Louis Campi
La Rocade - 20090 Ajaccio (Corse du Sud)
507 565 760 RCS Ajaccio

D'une décision de la gérance en date du 8 février 2010, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à compter du 15/09/2009 de Ajaccio (Corse du Sud), 8, Boulevard Louis Campi, La Rocade, à Ajaccio, 9, Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio (Corse du Sud). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à 8, Boulevard Louis Campi, La Rocade, 20090 Ajaccio.

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à 9, Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Tavera, du 19 mars 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : CASA VECCHIA

Siège : Tavera 20163, (Corse), Casa Vecchia

Objet : Gestion de tous immeubles apportés à la société, ou dont celle-ci a fait l'acquisition ou la construction

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros à libérer sur demande de la gérance dans un délai maximum de 10 ans

Montant des apports en numéraire : 1000 euros

Gérance : Mme Toussaint Marie Matteoli, demeurant à Tavera (Corse), Casa Vecchia ;

- Mme Frédérique Anne Le Gouz de Saint-Seine, demeurant à Arles (Bouches du Rhône), Quartier Bedarrides

Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO

Pour avis, Les gérantes.

RESILIATION AMIALE DE CONTRAT DE LOCATION GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons à l'enseigne "LE GLACIER", à Piana 20115, et consentie par acte sous seing privé en date du 01 octobre 2006 par Mme Alfonsi épouse Coeroli Marie à Monsieur Pagnini Alexandre a pris fin d'un commun accord le 30 novembre 2009.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI NIARJO

Objet : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, construction, échange, apport ou autrement.

Siège : 9, route Sainte Lucie, 20200 Ville di Pietrabugno

Durée : 99 années

Capital : 100 euros

Apports : En numéraire : Cents euros (100 euros)

Gérant : Monsieur Nicolas Straboni, 9, route Sainte Lucie, 20200 Ville di Pietrabugno

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

Marie-Madeleine**AUDISIO-ORNANO**

Avocat - 32, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

Société à Responsabilité Limitée

CORSE LOCATION**STRUCTURES**

Au capital de Cinq cents (500 euros)
Siège : Ajaccio, Route des Sanguinaires,
Résidence Plein Soleil, Immeuble Mercure
20000 - RCS Ajaccio : 510 082 381

AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une décision collective extraordinaire des associés en date du 08 avril 2010, Monsieur Jean Dumaine, a été nommé comme gérant de la société à compter du même jour pour une durée non limitée, en remplacement de Mme Marie-Noëlle Velardi, gérante démissionnaire à la même date.

Les modifications résultants dans l'avis antérieurement publié sont les suivantes :
Ancienne mention : La Société est gérée et administrée par Mme Marie-Noëlle Velardi, demeurant à Ajaccio, Rue François Coty, bâtiment E 13, 20090, qui dispose des pouvoirs déterminés par les statuts de la société ainsi que par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Nouvelle mention : La Société est gérée et administrée par Monsieur Jean, Henri, Georges Dumaine, demeurant à Ajaccio, Route des Sanguinaires, Résidence Plein Soleil, Immeuble Mercure, 20000, qui dispose des pouvoirs déterminés par les statuts de la société ainsi que par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour insertion,
Le gérant,
Jean DUMAINE.

AVIS D'APPORT D'ACTIF

Suivant acte sous seing privé en date à Porto Vecchio du 19/02/2010, enregistré à Porto Vecchio le 06/04/2010, bordereau 2010/120, Case N°3, Ext 192

Mr Cyrille JACQUEMOND a apporté à la société « HOME TRAITEUR », SARL en formation, au capital de 5.000 euros, dont le siège est Lieu dit Gialla 20137 PORTO VECCHIO, l'ensemble des éléments d'actifs de son exploitation, immatriculée au RCS d'AJACCIO, sous le no 504 392 895, estimé à un montant de 150.066 euros, auquel il faut déduire la prise en charge du passif de Mr Cyrille JACQUEMOND d'un montant de 145.066 euros.

En contrepartie, il a été attribué à Mr Cyrille JACQUEMOND, 500 parts de 10 euros chacune

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours impartis aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO. L'apporteur déclare élire domicile auprès de ce Tribunal.

Pour unique insertion, La gérance.

SCP TOMASI SANTINI VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA

Suivant acte sous seing privé en date du 1er avril 2010 à Bastia, enregistré à Bastia le 9 avril 2010, bordereau n°2010/352, case n°5.

Monsieur Charles Joseph Suzzoni, né le 5 juin 1936 demeurant à 20213 Castellare di Casinca, a cédé à Monsieur Julien Jean-Baptiste Suzzoni, né le 4 octobre 1970, demeurant 20213 Castellare di Casinca.

Le fonds de commerce de Boulangerie-vente de pain comme ambulancier exploité à Castellare di Casinca, objet d'une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 497 213 348, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant.

Moyennant le prix de 90.000 euros La prise de possession a été fixée au 1er avril 2010.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social du séquestre, SCP TOMASI - SANTINI - VACCAREZZA - BRONZINI DE CARAFFA, 6, Boulevard Paoli, 20200 Bastia, où domicile a été élu à cet effet.

«ANTONY»

Société Anonyme
Au capital de 38.112,25 euros
Siège : Borgo (20)
RCS Bastia : B 341 682 227
N° de Gestion : 87 B 146

Le Conseil d'Administration du 24 mars 2010 a décidé de révoquer Mme Marie-Jeanne Mandrichi, épouse Antony, de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée de la Société, à compter dudit jour, et de ne pas pourvoir à son remplacement. Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux : Monsieur Pierre Dominique GIUDICELLI, retraité et Mme Marlène SANTONI COSTANTINI, Architecte, son épouse, demeurant ensemble à Bastia, 4, rue des Terrasses (20200).

Mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code Civil aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Jean-Michel Gallut, Notaire à Paris, le 26 mai 1989, préalable à leur union célébrée à la Mairie de VENTISERI (20240), le 30 mai 1989.

Information concernant la modification du régime matrimonial : Adoption du régime de la communauté universelle avec apport de biens propres à la communauté universelle clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant des époux ainsi qu'une clause d'exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Acte contenant changement de régime matrimonial reçu par Me Bouthier, Notaire à Paris (14ème), 30, Place Denfert Rochereau, le 7 avril 2010.

Information concernant les oppositions :

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de la parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier auprès de Me Bouthier, Notaire à Paris, (14ème), 30, Place Denfert Rochereau.

Pour avis et mention,
Me Bouthier, Notaire.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
CIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



La pelote basque en Costa Verde

Regain d'intérêt chez les jeunes

Cette année 2010 marque la renaissance du club de pelote basque "U muru bascu di Costa Verde" sous la présidence de Christophe Mori, avec Jean-Marc Giacobetti, vice-président, Mario Goncalves, secrétaire, et Jean-Marie Leonelli, trésorier. Ce club compte déjà une quarantaine de licenciés et une école qui réunit une vingtaine d'enfants de 10 à 17 ans, tous les samedis après-midi de 14h à 17h. La pelote basque est apparue comme bien armée pour écrire à nouveau ses plus belles pages, comme en témoigne le tournoi de ligue jeunes organisé le week-end dernier sur le fronton des Car-delline.

Une trentaine de jeunes de la côte d'azur, des clubs de **Plan de Grasse** et de **Villeneuve Loubet**, y ont participé, confrontés à de très belles parties face aux jeunes licenciés du **Muru bascu di Costa Verde**, unique club de pelote basque en **Corse**. Seulement quelques semaines d'entraînement, et déjà un engouement à la hauteur des qualités techniques d'apprentis plutôt doués ! Pour le plus grand bonheur de **Jean-Marie Leonelli** et **Jean-Marc Giacobetti**, les « anciens » aux si beaux palmarès, ont fait la démonstration de leurs acquis et de leur expérience durant le tournoi. Deux modèles pour une jeunesse qui a donné toute la mesure de son envie de pratiquer la discipline.

C'est un beau moment que le fronton du **Muru bascu di Costa Verde** a vécu durant trois journées, avec la complicité d'une météo clémente, dans une ambiance champêtre et amicale à souhait. Les anciens ont retrouvé intactes les sensations de ce qui faisait la force de cette association sportive, créant un événement sportif digne de ce nom à **Santa Maria Poghju**. La municipalité a participé à l'organisation de la remise des prix.

Le club remercie les partenaires qui ont permis d'organiser ce tournoi, notamment le salon de coiffure **Hair Design** de **Laurent Fouquet** à **Casatorra**, le restaurant **U Catagnu**, les **ambulances de Santa Maria Poghju**, la mairie de **Cervioni**, et l'auberge **Chez Marie** à **Bravone**.



Le président Christophe Mori entouré des jeunes licenciés du club de la Costa Verde

Le succès de ce premier tournoi promet sans nul doute d'autres rencontres et autant de sportivité... Le fronton de **Santa Maria Poghju** en rêvait !



Les participants au tournoi de ligue et les organisateurs

Samedi 17 et Dimanche 18 avril

Coupe de la Méditerranée à Bastia

Bastia accueillera, pour la première fois, la Coupe de la Méditerranée qu'organise depuis trois années la Ligue Corse d'Athlétisme.

Cette compétition ouverte aux sélections extérieures à la Corse permettra notamment aux jeunes insulaires de moins de 23 ans de concourir au sein de la **sélection Corse** face à des athlètes de haut niveau, et offrira à la présélection pour les **Jeux des Iles** l'environnement pour se roder dans ce sens. Ouvertes aux autres athlètes locaux, les diverses épreuves constitueront pour l'athlétisme insulaire un premier grand rendez-vous aux couleurs internationales. Les plus jeunes n'ont pas été oubliés dans ce programme copieux et varié. Dès le samedi, les amis de l'athlétisme pourront voir à l'œuvre les délégations au **Complexe Sportif de Montesoro**, et dimanche, à partir de 9h00, la compétition battra son plein.

Vitry-sur-Seine : «France» des 10km Une belle délégation de l'A.J.B

Julien Bartoli, Hakim Bouchafra, Hasna Benanaya conduiront une belle délégation bastiaise à **Vitry-sur-Seine**, ce dimanche 18 avril 2010 pour participer au **Championnat de France des 10km**.

Les aînés seront accompagnés, en effet, par les Espoirs, **Brahim Nassi**, **Othmane Belfakir** et l'athlète féminine **Iyman Al Youssfi** ainsi que des deux Juniors, **Jaoued Jefjafi** et **Mohamed El Idrissi**.

Tous ces athlètes iront à **Vitry-sur-Seine** avec l'intention ferme de trouver l'occasion de réaliser un chrono référence pour la suite de la saison, si la météo et la nature du parcours le permettent.

Pour tous ces athlètes ce sera aussi, après la **Finale Nationale de Cross**, à **La Roche-sur-Yon**, ladeuxième finale nationale d'une saison qui s'annonce riche en promesses.

Seule l'espoir **Iyman Al Youssfi** en sera à son premier essai de la saison à ce niveau.

meilleurtaux.com

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- Prêts immobiliers
- Prêts aux professionnels et aux entreprises (achats de fonds de commerce, reprise, investissements...)
- Assurances de prêts

AJACCIO
Espace Finance
Route de Mezzavia
20090 Ajaccio
04 95 10 67 14

BASTIA
Imm Lucchetti
Av de la Libération
20600 Bastia
04 95 48 16 04



*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux. Conformément à la législation, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent". Article L321-2 du code de la consommation.

COUPE DE LA MÉDITERRANÉE D'ATHLÉTISME						
ORGANISÉ PAR L'ATHLÉTIC JEUNES BASTIA						
DIMANCHE 18 AVRIL 2010						
COMPLEXE SPORTIF DE L'ARINELLA						
ouverture du secrétariat et regroupement des officiels			à partir de 09 h 15 Marteau Hommes/Femmes			
COURSES			SAUTS	LANCERS	SAUTS	LANCERS
			Long / Triple	Disque/Marteau	Hauteur/Perte	Poids / Javelot
09 h 00	110m haies	Masculin	10 h 00			
10 h 00	100m haies	Féminin	Triple-Saut BEF/MIF ET	Disque Hommes	Hauteur Femmes	Javelot Hommes ET Poids Femmes
10 h 25	100m haies	Féminin	Triple-Saut BEF/MIF			
10 h 50	100m haies	Masculin	Triple-Saut BEF/MIF			
11 h 10	100m haies	Féminin				
11 h 30	80m	MIF	Triple-Saut Hommes			Javelot BEF/MIF
11 h 40	50m	Pious G/F				
11 h 55	50m	Eveils G/F	ET			ET
12 h 10	50m	POM/POF				
12 h 20	50m	BEM/BEF	Longueur Femmes			Poids BEF/MIF
12 h 30	400m	Masculin				
12 h 40	400m	Féminin				
12 h 50	400m	Féminin				
13 h 00	Tour de Piste Pious G/F			Disque Femmes	Hauteur Masculin	Javelot Femmes
13 h 10	1000m	BEF/BEM				
13 h 25	1000m	MIF/MM				
13 h 40	600m	EAF/EAM				ET
13 h 55	600m	EAF/EAM				Poids BEF/MIF
14 h 10	1000m	POF/POM				
14 h 20	1500m	Masculin				
14 h 30	1500m	Féminin				
14 h 45	1500m	Féminin	T-S Femmes			Javelot BEF/MIF
15 h 00	Relais	Masculin	ET			ET
15 h 10	Relais	Féminin				
15 h 20	Relais	BEF/BEM	Longueur Hommes			Poids Hommes
15 h 30	Relais	MIF/MM				
16 h 00	Verre de l'Amitié et Buffet					Epreuves Coupe Homme
16 h 30	Remise de récompenses					Epreuves Coupe Femme
17 h 30	départ des délégations					Epreuves d'encadrement

les catégories - Pious, Eveil et Poussin feront tous le 50m et le lancer de balle (500g, stade amxax)
Le tour de piste pour les pious - le 600m pour les Eveils - le 1000m pour les poussins(es)

Echos... Echos...

• Nicolas Fillon en stage national en Afrique du Sud

Le coureur de 400m, **Nicolas Fillon** est actuellement en stage national en **Afrique du Sud** en attendant de rejoindre **Bastia** pour les **Interclubs**.

• Georges D'Henry l'emporte à Saint-Ouen

Le marcheur **Georges D'Henry**, longtemps handicapé par des problèmes de santé, a retrouvé l'asphalte, avec la classique de **Saint-Ouen**, qu'il a remportée, concluant les 4500m, en tête, avec le brio de l'athlète vétérain qu'il est !

• Le Meeting du CAA : beau succès populaire

Le Meeting du **CAA** aura connu un beau succès populaire avec la présence de la majorité des clubs insulaires, une météo clémente et, des résultats d'ensemble intéressants.

• **3889 connexions, en mars**, comptabilisées pour le site internet de l'**A.J.Bastia**. une belle avancée.

• **Au classement mixte des clubs**, pour la **Ligue Corse**, l'**A.J.B** occupe la première place devant le **CAA**.

Classement :

1er **A.J.Bastia**, 1432 Pts (178° au bilan national) ;
2e **C.A. Ajaccio**, 1027 Pts (293° au bilan national) ;
3e **A.S.P.T.T. Ajaccio**, 584 Pts (519° au bilan national)

Ce classement est réactualisé après chaque compétition en fonction des performances réalisées.

Foulées cortenaises

Hakim Bouchafra

Sur une trajectoire ascendante

Corte 2010 va rimer avec le retour vers le haut niveau, de Hakim Bouchafra, celui qui demeure le premier Champion de France de l'Athlétic Jeunes Bastia, à Phalempin en 2001 et à Montbéliard-Belfort en 2002 sur le Semi-marathon, en Junior, et l'un des athlètes emblématiques des « Rouges et Verts ». Victoire précieuse, s'il en est !

Quel autre meilleur écrin que la ville de **Corte** pour sertir le retour à la lumière par le résultat sportif d'**Hakim**, athlète toujours en devenir, bien que déjà expérimenté, et fort d'avoir su conduire, en parallèle, une carrière professionnelle, exemplaire pour beaucoup et reconnu épar tous !

Le samedi 10 avril 2010, pour **Hakim**, comme pour son club, demeurera une référence sportive avec le retour au premier plan aussi de **Youssef Mohsene** (3^{ème} de la course) et de **Djamel Mekran** (5^{ème} de la course), deux authentiques valeurs de l'athlétisme insulaire, habitée à nouveau par la passion de la course à pied. C'est une grande satisfaction pour l'**AJB** que de retrouver ces deux anciens **champions de France «cadets»**, par équipe en **Cross**, à nouveau sur le devant de la scène sportive !

Quant à **Hakim**, à 28 ans, il vient de démontrer que les beaux jours, sur l'asphalte en particulier, sont devant lui, comme cela avait été prévu dans un plan de carrière consistant à ménager l'avenir, tout en donnant du «*temps au temps*».

Dans les **Foulées cortenaises**, comme lors des **Championnats de Corse de Cross** à **Lecci de Porto-Vecchio**, comme à **Digne** et à la **Roche-sur-Yon** ensuite, **Hakim** a fait preuve de maturité dans la conduite de ses courses. Une maestria manifeste lui permet désormais de gérer son effort tout en contrôlant l'environnement et les forces en présence, sans rien perdre de sa générosité, de sa lucidité et de son sens du mot juste pour ses partenaires plus jeunes, dans le respect authentique des autres.

Hakim Bouchafra avance désormais à pas mesurés, mais assurés, vers une belle aventure sportive et humaine à laquelle toute la **Corse** est sensible, tellement cet athlète sait marquer les esprits.

A **Corte**, l'opposition était de valeur avec **Salomon du Mont** du club «**I Filanci**» qui ne s'attendait peut-être pas à une telle cohésion des «**Rouges et Verts**» à l'entame de la course, habitué qu'il est à faire souvent cavalier seul.

Mais dans cette course, il y avait aussi le jeune vainqueur des années précédentes, **Othmane Belfakir**, victime de douleurs à un genou, alors qu'il retrouve lui aussi, progressivement, une plus grande régularité à l'entraînement.

Déception, par contre, avec les prestations des juniors **Jawed Jefjafi** qui s'est arrêté à 2 km de l'arrivée, préférant se réserver «à tort» pour les **10km des «France»** qui se dérouleront à **Vitry-sur-Seine** ce dimanche, et, **Mohamed El Idrissi**, en baisse de forme, après une saison de **Cross** prometteuse. Une certitude toutefois, ces deux athlètes devraient réussir un bon **Championnat de France des 10Km** !

Autre belle satisfaction pour les «**Rouges et Verts**», la prestation du Cadet, **Karim Chabouchi** (8^{ème}) pour sa première participation à une course sur route alors que l'autre Cadet engagé dans l'épreuve, **Samir El Moussaoui**, était victime de cloques au pied, toujours malvenues, surtout en de pareilles circonstances (question de chaussures inadaptées). Samir, sur piste, a les moyens d'épauler son camarade **Karim** pour les compétitions à venir.

Chez les féminines, derrière l'intouchable **Najia Boutiche** du **Colt**, mais toujours chère au cœur de l'**A.J.Bastia** et 1^{ère} féminine au classement scratch, **Elisabeth Calvell** de l'**A.J.Bastia** devait, au

terme d'une belle prestation, monter sur la première marche du Podium, chez les Séniors.

L'**Associu Ghjuvanu Franceschu** et l'**A.C.Corte**, une fois de plus, avec leurs partenaires, parmi lesquels la **Mutualité Familiale**, auront réussi à apporter une généreuse contribution, par le biais de cette course, à la lutte contre le cancer, en présence du Professeur **Borg de Calmette-Paoli de Marseille**.

Pour l'**A.J.B**, une présence symbolique de ce combat contre la maladie, celle de son ancien footballeur et athlète des années 72-80, **Laurent Santoni**, qui a dû livrer fin 2009 une véritable course de vitesse contre ce mal. Sa présence, à **Corte**, parmi d'autres cas, sans doute, témoignait de la nécessité pour tous de rester mobilisés pour que cette lutte contre le cancer réussisse à terrasser définitivement le fléau ! Bravo, aussi, **Laurent**, pour cette autre belle victoire que tu offres à tous les tiens, dont nous sommes, et pour l'exemple ainsi donné à toutes celles et à tous ceux qui, comme toi, doivent continuer à se battre. La victoire est au bout !

Classement

- 1er Hakim Bouchafra, AJB, 43'42"
- 2e Romain Salomon-Dumont, I Filanci, 44'29"
- 3e Youssef Mohsene, AJB, 46'01" (1er Espoir)
- 4e Othmane Belfakir, AJB, 46'21"
- 5e Christophe Santini, A Furniccela, 49'12" (1er VH)
- 6e Tino Ranainnoson Patou, 2e REP, 49'50"
- 7e Abdelkarim Chabouchi, AJB, 49'55 (1er Cadet)
- 8e Pierre Bonny, RCFA, 50'36"
- 9e Djamel Makran, AJB, 50'47"
- 10e Olivier Grimaldi, A.C.Corte, 50'52"
- 29e Najia Boutiche, Colt, 55'39" (1ère Vétérans Femmes)
- 43e Elisabeth Calvell, AJB, 59'35" (1ère Senior Femmes)
- 44e Mohamed El Idrissi, AJB, 59'35" (1er Junior Hommes)
- 46e Pablo Casalta, AJB, 59'50"
- 49e Adam Aatache, AJB, 1h00'32"
- 62e Samir El Moussaoui, AJB, 01h04'05"
- 76e Rkya Chaachoui, AJB, 1h09'03"
- 78e Jean-Claude Delbasso, AJB, 1h09'41"

Site de l'**A.J.Bastia**

<http://ajb.athle.org>

Coupe National U 13

Pieve, E.F.B 1 et 2, Borgo et Costa Verde

Franchissent le cap à Erabajolo

Décidément, que ce soit en tournoi ou en qualification pour les coupes nationales, nos jeunes joueurs insulaires sont constamment confrontés au mauvais temps. C'est insupportable.

Le dernier week-end a encore été désastreux. Sur le stade d'**Erbajolo**, garni de monde, mais aussi à **Biguglia**, où ils avaient attiré une belle galerie de passionnés, nos futurs champions ont dû supporter une pluie constante et un vent frisquet qui ont en quelque sorte gâché la fête.

Sur le **stade d'Erbajolo**, vingt-deux équipes étaient donc présentes pour disputer la phase départementale de la **coupe nationale des « U13 »** organisée par la **Commission des jeunes de la ligue corse de football**.

Dans la poule 1, le suspense fut total jusqu'au bout, mais **Borgo** passait finalement le cap grâce au résultat nul obtenu face au **Gallia Lucciana (Gallia, Borgo, ASPV 2, Pieve 3, Casinca 3)**

Gros suspens aussi dans la Poule 2 (**Pieve 1, Bonifacio, FBIR, Gallia 2, ECB**). Finalement la **Pieve** sortait **Bonifacio 3 à 0** et se qualifiait pour la phase régionale qui aura lieu le 9 mai prochain à **Bocognano**.



Dans la poule 3 nous avons assisté à un véritable cavalier seul de l'**Etoile Filante Bastiaise 1** qui remportait l'ensemble de ses rencontres face au **CAB 1, Pieve 2 et Costa Verde 2**.

Dans la poule 4 constituée des formations de **Costa Verde 1, Casinca 1, EFB 3, Bravone**, la **Costa Verde** en s'imposant devant la **Casinca 2 à 1** capitalisait les points nécessaires pour le prochain tour.

Dans la poule 5, composée de l'**ASPV 1, EFB 2, Borgo 2, Casinca 2**, l'**EFB 2** gagnait le duel qui l'opposait aux **Porto-Vecchiais**.

Le SCB 1 et 2, Corte, USB et l'AJ Biguglia



Passent à leur tour à Biguglia

Sur le magnifique complexe du stade Paul Tamburini vingt jeunes formations étaient, elles aussi, présentes pour obtenir la qualification de la phase régionale de la coupe nationale qui se déroulera le 9 Mai prochain à Bocognano.

Le premier groupe, qui comprenait **Furiani 1, SCB 2, AJB 2 et Prunelli 2**, permettait au **SCB 2** de tirer son épingle du jeu devant **Furiani** dans l'épreuve des jongles.

Dans le groupe 2, étaient réunis l'**ASA 1, Corte 1, SCB 3 et AJB 3**. C'était l'**USC Corte** qui arrachait la qualification dans l'épreuve technique face à **Prunelli**.

Dans le groupe 3, **Ghisonaccia** passait sans problème en éliminant l'**AS Nebbiu, Calvi 2** et le **GFCBL**.

Dans le groupe 4, **Biguglia 1** arrachait sa place en évitant les pièges constitués par **Furiani 2, Corte 2** et surtout les redoutables **Calvais 2 à 1**.

Le dernier qualifié était le **SCB1** qui venait à bout des valeureux **Gaziers** dans ce groupe 5 composé du **SCB 1, du GFCBL 1, de Sud FC et de Ghisonaccia 2**.

Il y aura de l'ambiance le 9 Mai prochain à **Bocognano** pour la phase régionale qui s'annonce de grande qualité.

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 3. **Cœur** : Il vous faudra être prêt à l'un ou l'autre sacrifice. C'est la clé pour entretenir un climat agréable. **Affaires** : Trop de doutes vous assaillent. Vous ne parvenez pas à réfléchir positivement ces derniers temps. **Santé** : Prudence si vous prenez le volant.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 7. **Cœur** : La solution pour sortir des tracas actuels est le dialogue. Encore faut-il vouloir l'entamer. **Affaires** : Pensez à remettre de l'ordre dans vos tiroirs. Il y a un certain temps que vous n'y avez plus prêté attention. **Santé** : Il faut vous détendre.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vos doutes ne viennent que du fait qu'on n'a pas voulu répondre à une question. Etes-vous certain qu'elle était judicieuse ? **Affaires** : Il faut de l'enthousiasme. Il ne doit cependant pas vous aveugler. **Santé** : Vous paraissez en excellente forme.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 9. **Cœur** : Votre comportement ne cadre pas avec vos sentiments. Vous vous prétendez amoureux, mais n'en laissez rien paraître. **Affaires** : Vous vous attardez trop sur un détail. Celui-ci n'a, finalement, pas beaucoup d'importance. **Santé** : Buvez plus d'eau.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous avez des amis sur qui vous pouvez compter. Ce sont ceux qui sont capables de vous écouter sans juger. **Affaires** : Vous pensez avoir raison. Etes-vous certain d'avoir parfaitement fait le tour du problème ? **Santé** : Evitez des charges trop lourdes.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vous avez vu rouge trop vite. Maintenant, vous le regrettez et devez reconstruire un climat plus harmonieux. **Affaires** : Un nouveau collègue est annoncé. Cela va vous donner une nouvelle motivation dans votre travail. **Santé** : Surveillez votre dos.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Quelques reproches de votre partenaire sur votre famille vous déplaisent. Le climat est un peu tendu. **Affaires** : C'est au pied du mur que vous jugerez les capacités. Vous pourrez ensuite en tirer les conséquences. **Santé** : Dormez un peu plus.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 0. **Cœur** : Vous avez envie de faire plaisir à votre partenaire. Toutes les occasions sont bonnes pour des attentions. **Affaires** : Ne parlez pas trop vite. Ecoutez d'abord les autres, vos arguments seront plus forts ensuite. **Santé** : Léger excès de poids.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Ne soyez pas trop expansif. Vous savez pertinemment que les grandes démonstrations gênent votre partenaire. **Affaires** : Un conflit avec un collègue. Vos points de vue ne semblent pas pouvoir converger. **Santé** : Faites un peu plus d'exercice.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

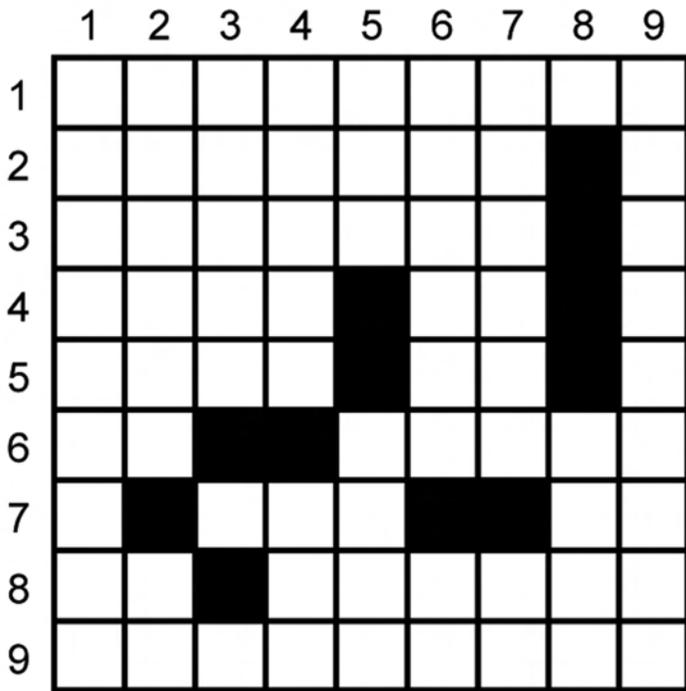
Chiffre : 9. **Cœur** : Ecoutez ce que votre partenaire vous dit. Tentez également de comprendre ce qu'on vous dit à demi-mot. **Affaires** : Légère fatigue du travail répétitif. Patience, cela pourrait très bientôt changer. **Santé** : Prenez donc quelques repas allégés.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous aimeriez reprendre votre indépendance. Vous savez au fond de vous que vous appréciez quand même la sécurité. **Affaires** : Une opportunité d'expansion inattendue. Il est plus que temps d'envisager cette possibilité à court terme. **Santé** : Bonne.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 2. **Cœur** : Il ne faut pas dévoiler tout à l'être que vous aimez. Il ne sert à rien de le blesser inutilement. **Affaires** : Vous vous énervez trop vite. Vous perdez de votre influence en vous emportant dans vos paroles. **Santé** : Vous avez besoin de plus de sommeil.

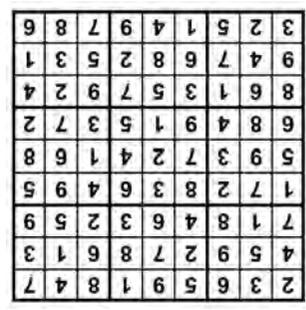
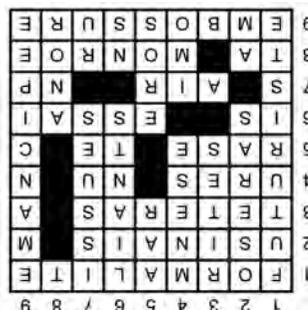
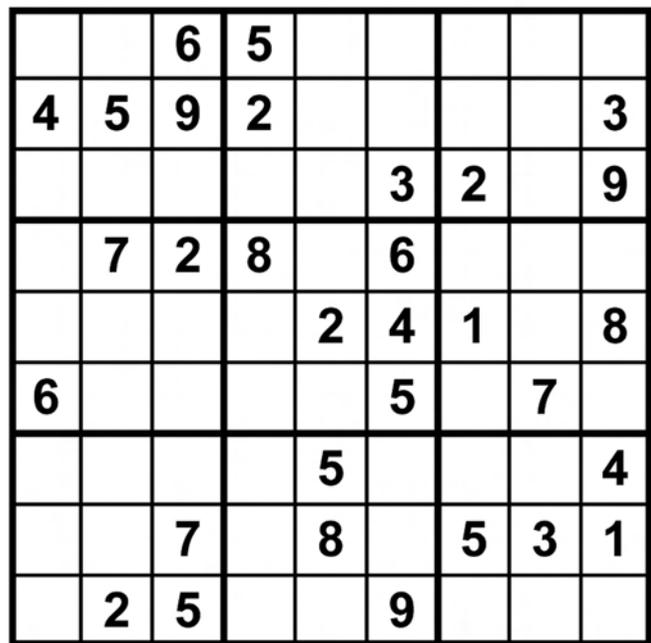


Horizontalement

1. Devoir.
2. Fabriquais.
3. Prendras son premier repas.
4. Vieux gibiers. – Sans effets.
5. Coupe court. – Pronom.
6. Sur Tille. – Tentative.
7. Atmosphère. – En panne.
8. Possessif. – L'un des premiers présidents américains.
9. Aussière.

Verticalement

1. D'avant-garde.
2. Te lanceras. – Partie du jour.
3. Cérémonies.
4. Suffixe grec signifiant mémoire. – Dans le timon.
5. Coule en Suisse. – Dieu de l'amour.
6. Attachants. – Points opposés.
7. Nées. – Filet d'eau.
8. Commune du Nord.
9. Libérée.



A Settimana

16^{ème} semaine de l'année
du 16 au 22 avril 2010

Les fêtes : le 16, Benoît-Joseph - le 17, Anicet - le 18, Parfait - le 19, Emma - le 20, Odette - le 21, Anselme - le 22, Alexandre.

16^{esima} settimana di l'annu
da u 16 a u 22 aprile 2010

E feste : le 16, Lambertu. Benedettu Labre - le 17, Nicetu - le 18, Antea - le 19, Emma - le 20, Ildegonda - le 21, Anselmu - le 22, Lisandru è Epipodiu.

L'info insolite

Gaspillage ?

Depuis deux générations, le comportement du consommateur a beaucoup évolué. Dans le domaine des biens matériels et de confort, il est à présent souvent plus intéressant de se débarrasser d'un appareil à réparer et d'en acheter un nouveau, plus performant d'ailleurs. Quant aux produits alimentaires, une enquête, menée aux États-Unis entre 1999 et 2007, montrait que 40 à 50% du produit des récoltes agricoles finissaient à la poubelle. D'autre part, 600 milliards de dollars sont investis chaque année, dans le monde, en publicité et actions de sponsoring, afin d'inciter les populations à consommer de nouveaux produits.

Comment s'en sortiront-ils ?

Face à la mondialisation, l'agriculture peine à s'en sortir et de nombreux agriculteurs sont à la recherche de nouvelles voies. Si l'on comptait environ 1 million de chefs d'exploitations agricoles en France en 1970, il n'en reste aujourd'hui que 436.000. Dans ce secteur agricole on compte encore néanmoins 770.000 actifs, mais seuls 30% d'entre eux ont moins de 40 ans.

La chine s'est réveillée !

Dans le domaine de l'esthétique, comme dans de nombreux autres domaines, la Chine est sur le point de dépasser l'Europe. Ainsi, à elle seule, en 2009, la chirurgie plastique a-t-elle représenté un chiffre d'affaires de 320 millions d'euros, et est-elle toujours en constante et rapide évolution.

Triste bilan annuel

De par le monde, au cours de l'année 2009, 110 journalistes ont trouvé la mort dans l'exercice

de leur profession. C'est l'année la plus meurtrière de la dernière décennie en ce domaine.

L'angoisse !

Des chercheurs réputés ont mis l'accent sur le lien entre croissance et sentiment d'insécurité et se posent la question : le matérialisme est-il source d'angoisse ? Parmi ces chercheurs, Christian Amesperger a fait le portrait d'un Homo Economicus véritablement aliéné par son obsession de posséder, dans « Critique de l'existence capitaliste ».

L'ACTU DANS LE RETRO

► **Le 17 avril 1949**, Pie XII devenait le premier pape à utiliser la télévision pour s'adresser aux fidèles du monde entier.

► **Le 18 avril 1999**, le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU estimait à plus de 750.000 le nombre de personnes qui avaient fui le Kosovo depuis le début des bombardements de l'OTAN, le 24 mars.

► **Le 19 avril 2000**, en Italie, le Premier ministre italien, Massimo d'Alema, démissionnait après la victoire de la coalition droite-extrême droite de Silvio Berlusconi aux élections régionales.

► **Le 20 avril 1939**, le paquebot «Paris», qui devait partir le lendemain pour New York, était victime d'un très grave incendie à Cherbourg.

► **Le 21 avril 1972**, deux astronautes parcouraient 27 kms sur la lune grâce à la jeep lunaire.

► **Le 22 avril 1932**, en Éthiopie, l'empereur Haïlé Sélassié abolissait l'esclavage.

► **Le 23 avril 1984**, on annonçait la découverte d'un virus qui serait certainement celui du Sida.

VAGABONDAGE

Avant son concert au zénith, à Paris, où il présentait son nouvel album, «Gioia», Jean-François Bernardini, du groupe «I Muvrini», a donné une interview à notre confrère d'«Aujourd'hui», Emmanuel Mrolle. L'ayant beaucoup appréciée, je veux vous en faire profiter : « On chante dans une langue qui correspond à une surface sociale minuscule avec une image négative. Nous arrivons en disant on ne chante pas la séparation, le lien, on ne vient pas avec des armes mais de la beauté ».

«C'est terrible d'être originaire d'un endroit qui a eu une histoire aussi forte, où les femmes avaient le droit de vote en 1755, où il y avait une expérience démocratique qui impressionnait les philosophes et d'être réduit à des hommes de main et des cousins».

Et Jean-François de terminer : «Je n'ai jamais touché d'armes et je peux vous présenter des centaines de Corses comme moi. Mais on est dans un monde où l'on meurt de l'image. La Corse n'est pas connue pour ce qu'elle est». Encore tous mes compliments, ami Bernardini !

Ce qui suit a été écrit après le match de Coupe d'Europe Lyon-Bordeaux. Je trouve que le penalty accordé à Lyon est un déni de football. Que dit le règlement ? Penalty quand il y a une main volontaire dans les 18 mètres... Or le joueur girondin était de dos et reçut le ballon sur le bras... Et puis, que ces commentateurs arrêtent de dire «penalty sévère». «Sévère» est de trop... Il y a un penalty ou rien, et basta toute 'ste chiechiere !

J'écris ce propos alors que le Sporting l'a emporté en terre ajaccienne. Puisse cette victoire en engendrer d'autres afin de nourrir un espoir de sauvetage... E cusi sia.

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

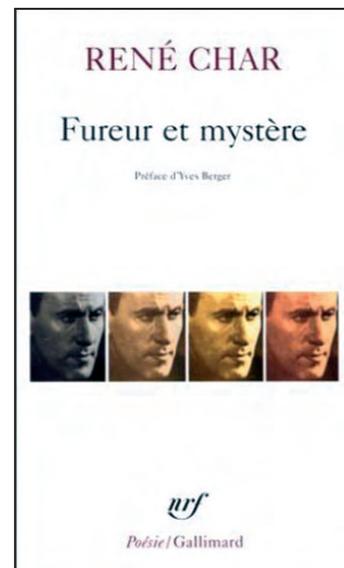
E-mail : redaction@informateurcorse.com



PAR MARIUS MURACCIOLI

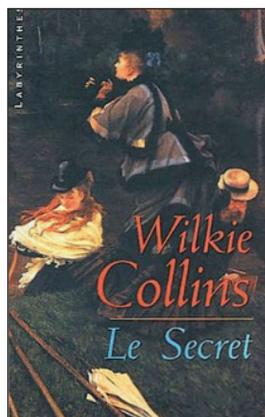
COULEUR DE FEMME

Après avoir séduit le public en 1996 lors des 9^{èmes} Musicales où il avait mis en musique et interprété des poèmes de Robert Desnos, et proposé en 2007 à la Fabrique de Théâtre un voyage dans le temps et dans l'espace pour nous inviter à «Retrouver le Sud», Michel Arbatz, comédien et diseur de mots, est récemment revenu à Bastia. Devant une assistance nombreuse, à la bibliothèque municipale, il a lu et chanté des extraits de Léonard Cohen, Pablo Neruda, Jean Ferrat, Louise Labbé, Claude Cahun, de la Libanaise Nadia Tuéni, de la Russe Marina Tsvetaïeva, ainsi que de René Char. Un Printemps des Poètes dédié à la femme : « Femme qui vous accordez avec la bouche du poète, ce torrent au limon serein, qui lui avez appris, alors qu'il n'était encore qu'une graine captive de loup anxieux, la tendresse des hauts murs polis par votre nom (...), Femme qui dormez dans le pollen des fleurs, déposez sur son orgueil votre givre de médium illimité, afin qu'il demeure jusqu'à l'heure de la bruyère d'ossements l'homme qui pour mieux vous adorer reculait indéfiniment en vous la diane de sa naissance, le poing de sa douleur, l'horizon de sa victoire. »



LE TERRIBLE SECRET DE SARAH LEESON

Wilkie Collins (1824-1889) est considéré comme le père du roman policier anglais. Il est surtout un remarquable observateur de son temps et n'a pas son pareil pour sonder les âmes les plus sombres, comme l'atteste l'un des ses ouvrages les plus envoûtants : «Le secret». Une intrigue palpitante du début jusqu'à la fin du roman. Le décor : la résidence d'été, un manoir, des Treverton sur la côte des Cornouailles. En cette nuit du 23 août 1829, la maîtresse de maison est sur le point de rendre son dernier souffle. Elle laisse derrière elle des êtres chers, un époux et une fillette, mais aussi de nombreuses questions sans réponses : que contient cette mystérieuse lettre confiée à sa femme de ménage avant de mourir ? Et quel terrible secret Sarah Leeson préfère-t-elle dissimuler dans la demeure familiale avant de disparaître, s'opposant ainsi aux dernières volontés de la défunte ? Le secret est effroyable... Je vous laisse vous plonger dans ce roman publié aux éditions du Masque.



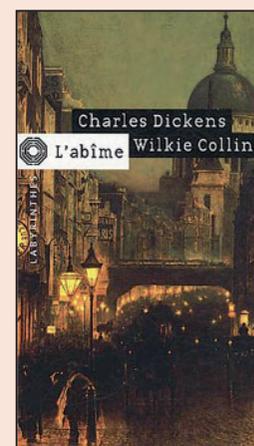
GARDIEN DE LA PAIX STAGIAIRE

Dominique Manotti a été bien inspiré en donnant comme titre à son dernier roman «Bien connu des services de police». C'est ce qu'on lit parfois si l'on s'intéresse à la rubrique des faits divers des journaux. Le cadre : un petit commissariat du quartier de Panteuil en région parisienne. Suffisant pour tirer un grand roman noir tissé autour de la réalité quotidienne, triste pour Sébastien Doche qui rejoint son premier poste de gardien de la paix stagiaire. Il découvre le métier, le terrain, et surtout la différence entre ses idéaux et la réalité... A lire dans la collection « Série noire », chez Gallimard.



QUI EST LE VÉRITABLE WALTER WILDING ?

Charles Dickens est connu pour les grands romans qui ont marqué le dix-neuvième siècle anglais, «Les grandes espérances», «David Copperfield» ou «Oliver Twist». Wilkie Collins, lui, doit sa renommée à son génie des énigmes et des mystères qui se vérifie dans ses ouvrages, parmi lesquels «La dame en blanc», «Le secret», «La robe noire» ou «La pierre de lune». Tous deux ont signé ensemble un chef-d'œuvre encore méconnu, «L'abîme», publié dans la collection Labyrinthe aux éditions du Masque. A la mort de sa mère, Walter Wilding découvre un terrible secret qui va bouleverser son existence : il n'est pas son vrai fils ! Rongé par la culpabilité d'avoir usurpé l'identité et l'héritage d'un autre, il décide de se lancer à la recherche de ce mystérieux double. L'histoire commence par l'arrivée d'une dame voilée, un après-midi d'octobre 1847, à Londres, à l'Hospice des Enfants Trouvés : «Une dame voilée, que personne n'accompagne, s'avance au milieu de la foule. On ne peut douter en la voyant qu'elle vienne à l'Hospice pour la première fois (...). Elle fait le tour des tables, sa démarche est incertaine, et son attitude tremblante. Elle va, cherchant son chemin qu'elle ne veut pas demander, elle arrive au réfectoire des petits garçons. Pauvres petits, ils sont moins recherchés que les filles ; point de visiteurs autour d'eux, les yeux humides de la dame voilée plongent dans la salle. » Elle demande à la matrone lequel est Walter Wilding : «Le dîner est fini. La dame voilée s'avance par le chemin indiqué (...). Elle suit la longue rangée extérieure, tourne, et revient sur ses pas. Par bonheur pour elle, d'autres personnes viennent d'entrer par hasard et sans but. Elle ne se voit plus seule dans la salle ; et, moins alarmée, elle relève son voile et, s'arrêtant devant le petit garçon que la matrone a touché... »



L'INFORMATEUR

Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales
et d'informations générales, économiques, politiques,
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213
20293 BASTIA Cedex
04 95 32 04 40
04 95 32 02 38

Email : redaction@informateurcorse.com

www.corse-information.info

Crée en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

